



# 3èmes Etats Généraux des Personnes Handicapées

Mardi 6 juin 2006

Hôtel de Région

27 place Jules Guesde

MARSEILLE 2<sup>ème</sup>



# Programme

## **9h00**

Accueil des participants

## **9h30**

Allocution de Michel VAUZELLE, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Présentation de la journée par Stéphanie VAN MUYSEN, Conseillère Régionale déléguée aux personnes handicapées

- Présentation de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Monique PITEAU-DELORD, directrice du CREA PACA Corse

- Le projet de vie : modalités et enjeux de sa reconnaissance

Intervention de Pierre VIDAL-NAQUET, sociologue

- Les projets d'innovation soutenus par les programmes européens

Intervention de Alain BONY, directeur du GIP Handicaps et compétences

## **10h45**

Travaux en atelier :

1. Logement
2. Mobilité et urbanisme
3. Sports, culture et Loisirs
4. Education et apprentissage
5. Formation et emploi
6. Santé et prévention

## **12h30**

Buffet

## **14h00**

Restitution des travaux des ateliers et synthèse suivies d'échanges avec la salle

## **15h00**

Table ronde « Interactions entre monde ordinaire et handicap » suivie d'échange avec la salle

## **17h00**

Clôture de la journée



# Sommaire

- Allocution de bienvenue de Joël CANAPA..... p. 9
- Allocution de Mme Stéphanie VAN MUYSEN..... p. 11
- Présentation de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité et la citoyenneté des personnes handicapées..... p. 12
- Le projet de vie : modalités et enjeux de sa reconnaissance ..... p. 17
- Les projets d'innovation soutenus par les programmes européens..... p. 18
- Après midi : Compte rendu des ateliers
  - 1. Atelier Mobilité, urbanisme et logement ..... p. 26
  - 2. Atelier sport, culture et loisirs..... p. 29
  - 3. Atelier Education et Apprentissage ..... p. 30
  - 4. Emploi et Formation..... p. 31
  - 5. Atelier Santé et Prévention ..... p. 33
- Projet de vie et intégration scolaire à l'IME Val Paillon (06) ..... p. 36
- Intégration scolaire en ZEP ..... p. 41
- Accès à l'apprentissage et au travail non protégé..... p. 43
- Le dispositif Handi – Compétences ..... p. 46
- La mission Handicap d'EDF GDF ..... p. 48
- Un exemple d'insertion dans l'emploi ..... p. 51
- Conclusion de Mme S. VAN MUYSEN ..... p. 54



**Mardi 6 Juin 2006**  
**Marseille**  
**Hôtel de Région**  
**3<sup>èmes</sup> Etats Généraux**  
**des personnes handicapées**  
**organisés par la Région PACA et le CREAI PACA Corse**

Ont participé au comité de pilotage de ces 3<sup>èmes</sup> Etats Généraux :

M. Gilbert AUTHEMAN, directeur de l'IME Val Paillon (ADSEA 06)

Mme Christine BEAUVERGER, bénévole de l'association APF région

M. le Dr Jérôme COLONNA, délégué régional de l'URAPEI

Mme Annie DECAUP, coordonnatrice régionale de l'URAPEDA

M. Jean-Claude GRECO, directeur général de l'ISATIS

M. Michel LAURENT, administrateur de l'ARI

Mme Marie-Josée MAFFEO, déléguée régionale de Collectif Handicap Mental

M. Laurent MILLET, chargé d'étude de l'AGEFIPH PACA

Mme Josy NOEL, déléguée régionale de l'AFTC PACA

M. Christian RAVANAS, président de La Chrysalide Marseille

M. Jean-Louis SEGURA, directeur de la MAS les Chanterelles et Foyer les Nénuphars

M. Jean VETIER, président de l'ARAIMC

Pour la Région Paca :

M. Frank JULLIEN, chargé de mission Solidarités Santé

M. Richard ULISSE, directeur de l'Emploi et de la Solidarité

Mme Stéphanie VAN MUYSEN, conseillère Régionale, déléguée aux affaires relevant des personnes handicapées

Animé par Mme Monique PITEAU-DELORD, Directrice du CREAI PACA et Corse



## Ouverture de la journée par M. Joël CANAPA.

### **Allocution de bienvenue de Joël Canapa, Vice Président délégué à la solidarité, à la prévention et à la sécurité**

M. le Président Vauzelle est excusé, pris par d'autres obligations.

Le Conseil Régional souhaite que chacun puisse vivre dignement dans cette région. Il organise de manière régulière des rencontres dans ce lieu symbolique de l'hôtel de Région, malgré le manque de chaleur de cet hémicycle, où sont prises les décisions vous concernant.

Bienvenue pour cette 3<sup>ème</sup> rencontre des Etats Généraux !

L'accessibilité de l'hémicycle a été mise en œuvre pendant le week-end, et les prochains travaux verront l'installation permanente d'une boucle magnétique pour malentendants, dans quelques semaines.

J'adresse mes remerciements pour leur apport à :

- Madame VAN MUYSEN, Conseillère régionale déléguée aux personnes handicapées.
- Madame PITEAU DELORD, Directrice du CREAL et Chef de file du Comité de pilotage
- Monsieur Pierre VIDAL NAQUET, Sociologue
- Monsieur Alain BONY, directeur du GIP handicap et compétences
- Monsieur CANOVAS, Président du CREAL et Vice-Président du Conseil Economique et Social
- Madame Adeline MOUTON, Conseillère régionale

La Région a été la 1<sup>ère</sup> collectivité territoriale à adhérer à la déclaration de Madrid. L'esprit de cette déclaration est d'organiser la société autour de la personne pour que chacun puisse vivre dans la cité, ce n'est donc pas la création d'une série de droits spécifiques.

Aujourd'hui on parle de personnes en situation de handicap ; c'est pensé, par exemple, la ville pour leur faciliter leur quotidien, mais aussi pour tout le monde.

Aménager l'espace urbain pour tous, c'est gommer beaucoup de situations de handicap.

Des mesures ont été prises dans ce sens par la Région pour le soutien à la vie autonome et le soutien à la mobilité

Récemment un comité consultatif des transports a été mis en place et présidé par Stéphanie Van Muysen. Un programme de rénovation des gares est à l'étude, pour une mise en conformité de 24 gares. Les nouvelles rames TER sont accessibles à deux personnes en fauteuil par wagon.

L'accessibilité de tous à l'ensemble des activités culturelles, sportives, associatives, sociales est indispensable. C'est pourquoi le Conseil Régional soutient des associations dans le champ social, culturel et sportif, et souhaite poursuivre cette politique volontariste.

Je finirai sur un des points qui a été un des points phare du contrat de plan Etat/Région du contrat de plan 2000/2006, qui visait à rattraper le retard du nombre de places dans les structures MAS ou FAM.

Lorsque l'étude en a été faite dans les mois qui ont précédé la conclusion du contrat de plan, nous étions la 20<sup>ème</sup> région sur 22 pour le nombre de places rapporté au nombre d'habitants.

Nous avons décidé avec l'Etat de financer la création de 562 places nouvelles.

On peut dire que, si par certains aspects du Contrat de Plan, l'Etat n'a pas tenu ses engagements, globalement même s'il y a eu à un moment des coups de frein et des coups d'accélérateur, à 8 places près, mais 8 places qui seront créées l'année prochaine, au-delà du terme normal du contrat de plan, mais dans le cadre qui était prévu, on peut dire que l'objectif en a été atteint.

Est-ce que pour autant, tout va bien dans cette région et est ce que le nombre de place est devenu suffisant ? Je lis la réponse sur vos visages, j'ai en tête la dernière MAS que j'ai inaugurée, il y a quelques mois dans mon département, le Var : quelques mois seulement après l'inauguration, il y avait 118 personnes en liste d'attente. C'est dire à quel point les besoins sont immenses.

Donc nous proposerons à l'Etat, nous sommes en train d'y travailler, de travailler sur plusieurs axes pour le futur contrat, qui va s'appeler « contrat de projets » qui visera dans nos

propositions à créer quelques centaines de places supplémentaires en MAS et en FAM ; qui visera également à prendre en compte tout ce qui est lié aux maladies du grand âge, maladie d'Alzheimer ou d'autres maladies, qui font qu'aujourd'hui le vieillissement de la population nous amène devant des situations que nous ne pouvions pas prévoir il y a quelques années, et également travailler sur cette notion, je vais le dire comme ça, il y a certainement des expressions qui seront mieux choisies, de Maison de Retraite pour personnes handicapées ».

On constate que des personnes qui ont passé une vie en CAT, arrivées à l'âge de la retraite -elles sont parfaitement intégrées dans le milieu social dans le village dans lequel elles ont vécu-, elles arrivent à l'âge de la retraite donc, il faut trouver des solutions et on a aujourd'hui des associations qui nous sollicitent pour que l'on puisse mettre en œuvre les moyens qui permettent à ces personnes de continuer à vivre dignement ; de ne pas se retrouver à 55 ans dans une Maison de Retraite, je dirais ordinaire, où elles seront mélangées à des gens qui en auront 30 de plus.

Ça, c'est une intention et une volonté farouche que je veux aujourd'hui afficher au nom de Michel Vauzelle, de Stéphanie Van Muysen et moi-même. Dans les négociations que nous mènerons avec l'Etat nous avons l'intention de faire poser ces questions.

Je veux le dire aujourd'hui, et je veux le dire de la manière la plus nette, nous sommes extrêmement inquiets sur la volonté ou la capacité de l'Etat à répondre à cette préoccupation.

Dans les premières réunions de confrontation des points de vue, avec les services de la Préfecture de Région, sur les questions du handicap, de la solidarité, de la santé, peu importe le terme générique que l'on emploie, on trouve un partenaire qui est en fait extrêmement évasif, qui ne veut pas s'engager, il veut s'engager sur des routes et des voies ferrées, et sur ces questions là, il ne veut pas s'engager.

J'ai rencontré il y a 4 jours le Directeur Général de la Santé qui venait de Paris pour rencontrer un certain nombre d'élus dans cette Région, qui ne m'a pas rassuré, et qui ne m'a pas donné la moindre indication sur ce que l'Etat et le Gouvernement entendent faire, question sociale au sens large, au travers de ce contrat de projets.

On le prépare dans des conditions qui ne sont pas idéales, puisque le précédent avait été préparé de 1998 à 2000, cela supposait beaucoup de réflexions et d'inter-actions aussi, avec l'ensemble des acteurs de la vie sociale dans cette région, pour en arriver à quand même quelque chose qui contractualise la vie en société pour 6 années. Cette année, on va le préparer, en gros en 6 mois, dont la période d'été. Déjà cela raccourci considérablement les délais et on a, je le redis, en face un interlocuteur qui n'a pas l'air de montrer une grande pugnacité sur la question sociale.

Si j'en parle aujourd'hui, ce n'est pas du tout pour tenter de prendre « en otage » une assemblée qui serait venue pour discuter d'autre chose, je pense que l'on est venu pour discuter de ces questions-là. C'est surtout que dans la relation entre les élus et l'Etat, il ne faudra pas nous laisser seuls. A un moment donné, il faudra que l'ensemble des associations puisse manifester.

Les points que j'ai évoqués, qui sont des points primordiaux, des points cruciaux, des points essentiels, et qui valent autant que des routes, des ronds points ou des voies ferrées, que les personnes handicapées méritent, non seulement qu'on s'occupe d'elles pour le lundi de Pentecôte, mais qu'on s'occupe d'elles tout au long de l'année et sur un plan pluriannuel.

Je ne vais pas être plus long.

Je vous remercie de votre attention, je resterai pour ma part une bonne partie de la journée pour assister à vos travaux, et pour l'autre partie, Stéphanie Van Muysen nous en fera un compte rendu fidèle. J'espère qu'en tout cas, vous aurez le temps aujourd'hui de développer ce qui est l'ensemble de vos préoccupations, et de nous éclairer aussi, sur la conduite de nos politiques publiques.

**Allocution de Mme Stéphanie VAN  
MUYSEN, conseillère régionale  
déléguée aux personnes  
handicapées**

Je vais ajouter quelques mots après ceux de Monsieur Canapa, avant qu'on débute pleinement et entièrement ces Etats Généraux.

Je suis très heureuse de vous retrouver aujourd'hui pour ces 3<sup>ème</sup> Etats Généraux de la personne handicapée et comme l'a rappelé tout à l'heure Monsieur Canapa c'est un évènement qui est très important pour l'ensemble des élus de la Région ainsi que pour le Président Michel Vauzelle.

Les derniers Etats Généraux se sont déroulés en 2003 et bien entendu depuis 2003 le contexte législatif a été modifié avec la loi du 11 Février 2005, qui est venue modifier vraiment, la place de la personne handicapée dans notre société, et nous aurons à revenir dans la matinée, mais aussi je pense tout au long de la journée, sur ce qu'a apporté cette loi et sur les manques (aussi) de cette loi.

Parmi les thématiques ou les apports de cette loi, je vais revenir sur deux points. Sur la notion de projet de vie et la notion d'accessibilité. La notion d'accessibilité fait partie aussi du fil directeur de la politique régionale en matière de handicap, et Monsieur Canapa s'est longuement exprimé là-dessus je n'y reviendrai pas.

Nous avons choisi durant cette journée de travailler tous ensemble sur ces deux notions de projet de vie, comment le mettre en œuvre quels sont les points d'inter-actions dans les différents moments de vie et aussi sur cette notion d'accessibilité qui doit être pleine et entière, qui doit être une accessibilité physique mais aussi citoyenne.

Un an après, et je reprend les termes de la « loi pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », il me paraissait très important de faire un point, et de mettre aussi en avant cette notion de citoyenneté.

Je crois que le handicap aujourd'hui n'est plus un frein à la vie, ne doit plus être un frein à la vie et c'est aussi le sens que l'on a voulu donner à l'après midi qui va être consacrée à une table ronde sur l'inter-action entre monde de handicap et monde valide.

Il faut impérativement que l'on sorte de ces Etats Généraux, grandis, tous ensemble et que l'on puisse montrer que le handicap n'est pas synonyme d'impossibilité, de « pas possible », de « ne pas faire », mais qu'au contraire une personne peut pleinement s'épanouir malgré son handicap avec une aide qui doit être apportée, et dans ce sens les institutions et la Région ont leur rôle à jouer, et donc avoir vraiment une vision positive de la personne handicapée. C'était vraiment quelque chose qui nous apparaissait très important.

C'est le sens en fait que le comité de pilotage a voulu donner à cette journée. Ce comité de pilotage, qui a été piloté par le CREAI comme l'a rappelé Monsieur Canapa, est composé d'associations représentatives de la région. D'autres associations sont aussi très représentatives et n'ont pas pu s'y retrouver, mais elles sont présentes aujourd'hui.

Je voulais profiter du début de ces travaux pour pouvoir remercier de leur implication tous les membres du comité de pilotage qui depuis plusieurs mois se sont réunis régulièrement à Marseille pour pouvoir faire de cette journée une grande réussite.

Et je voudrais aussi vous remercier d'être venus très nombreux aujourd'hui afin qu'on puisse ensemble faire le point sur la question du handicap en Région Provence Alpes Côte d'Azur, sur la question du handicap, sur un plan beaucoup plus global, et qu'à travers les échanges que nous allons avoir aujourd'hui, vous puissiez aussi influencer la politique régionale, en tout cas nous donner des points d'appui sur les futurs projets que nous allons mener dans la Région et aussi auprès d'autres collectivités. Je crois que ces moments sont importants, des moments où l'on a à la fois des rencontres ensemble, qu'il faut ensuite poursuivre dans une démarche consultative et participative qui doit être la plus importante possible.

Merci à tous pour votre venue, et bons travaux.

**François Claus, journaliste et animateur de la journée**

Merci à Mme Van Musyen et merci à Monsieur Canapa d'avoir ouvert ces 3<sup>ème</sup> Etats Généraux, merci à vous d'avoir répondu à l'appel, et de venir participer à cette journée en remerciant au passage également les membres du comité de pilotage, comme vous l'avez fait, qui ont passé de longues journées pour préparer ces Etats Généraux. Je peux en témoigner puisque j'ai participé à certaines d'entre elles !

Je suis François Claus chargé d'animer cette journée, d'organiser, de canaliser et de rendre le plus efficace possible l'échange, car nous avons voulu que cette journée soit à la fois une journée d'informations, mais aussi une journée de débats, d'échanges et une journée de propositions. L'ensemble des propos et des débats tenus aujourd'hui sera en effet, « actés ».

Pour parvenir à cet objectif nous avons choisi d'organiser la journée en plusieurs temps. Le temps de l'information dans cette première partie de matinée, le temps des échanges en ateliers l'après midi, puis les synthèses des ateliers et le forum en fin d'après midi, où évidemment votre prise de parole est tout à fait souhaitée et attendue.

Le temps de l'information disais-je, ce matin, où nous allons essayer de vous apporter des éclairages tout à fait précis notamment sur cette fameuse nouvelle loi, sur ce cadre législatif qui est apparu puisqu'il est inutile de vous redire que le handicap est l'une des grandes priorités du 2<sup>ème</sup> quinquennat présidentiel, il y a donc une loi pour asseoir cette priorité.

Madame le Docteur Piteau-Delord va nous en décrypter les grands principes.

**Docteur Monique PITEAU-DELORD,  
directrice du CREAI Provence Alpes Côte  
d'Azur & Corse**

**Présentation de la loi du 11 février 2005  
pour l'égalité des droits et des chances, la  
participation et la citoyenneté des  
personnes handicapées.**

### Le contexte

- n 30 ans après la loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation des personnes handicapées
- n Un des trois chantiers du quinquennat du Président de la République
- n 2 ans de concertation ; 10 rapports parlementaires ; une concertation citoyenne départementale

Le contexte national

- n Loi de 75 : obligation nationale de solidarité pour les personnes handicapées
- n Loi de 1987 : obligation d'emploi de travailleurs handicapés par les entreprises de plus de 20 salariés

- n Loi de 1989 : l'éducation, première priorité nationale.
- n Loi de 1991 sur l'accessibilité
- n Loi du 2 janvier 2002 met l'accent sur les droits des personnes
- n Loi du 17 janvier 2002 de modernisation sociale : droit à la compensation et de la garantie des ressources
- n Loi du 4 mars 2002 : droit à la solidarité de l'ensemble la collectivité nationale

Le contexte International

- n 1993 : Règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées O.N.U.
- n 1997: Traité d'Amsterdam ; non discrimination à l'égard des personnes handicapées
- n 2002 : Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne ;
- n La déclaration de Madrid : non discrimination + action positive = inclusion sociale

### Les Objectifs

Ils sont basés sur le droit commun, et la non discrimination et visent à :

- o Garantir à toutes personnes handicapées l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens
- o Rendre effective la pleine participation à la vie sociale des personnes handicapées

### Les Axes prioritaires

1. Garantir à la personne handicapée le libre choix de son projet de vie grâce à la compensation des conséquences du handicap et à un revenu d'existence permettant une vie autonome et digne
2. Promouvoir la participation effective et entière à la vie sociale par l'organisation de la cité sur le principe de l'accessibilité généralisée
3. Mettre les personnes handicapées au centre des dispositifs par une simplification des procédures et réorganisation des institutions

## Les bénéficiaires de la loi

- n Les personnes qui ont à surmonter les conséquences d'un handicap

Pour la première fois, une définition du handicap est proposée :

Art L.114 -Constitue un handicap (...) toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant .

## Le libre choix d'un projet de vie (axe prioritaire n°1)

- n La compensation
- n Les ressources
- n Le développement de l'offre d'établissements et de services

### **Droit à compensation**

- o Principe d'un nouveau droit pour la personne handicapée
- o Droit à compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie
- o Versement d'une prestation de compensation
- o Expression de la solidarité nationale
- o Moyen de l'égalité de traitement entre citoyens

### **Prestation de compensation du handicap (dite PCH)**

Cette prestation pourra couvrir des charges liées à :

- o un besoin en aides humaine (tierce personne)
- o un besoin en aides techniques
- o un besoin en aides animalières (chiens guides d'aveugles et chiens d'assistance)
- o un besoin en aménagement de son logement et de son véhicule et d'éventuels surcoûts résultant du transport

- o un besoin en aides spécifiques ou exceptionnelles

Cette prestation remplacera l'ACTP sur le volet aides humaines.

La décision d'attribution est prise par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes handicapées (soit CDAPH, qui rassemble les anciennes CDES et COTOREP au sein des maisons départementales pour les personnes handicapées)

L'attribution se décide après évaluation des besoins de compensation par une équipe pluridisciplinaire. Suit l'élaboration du Plan Personnalisé de Compensation, dans lequel sont inscrits les besoins de compensation de la personne. Ce plan est élaboré en prenant en considération les besoins et les aspirations de la personne handicapée exprimés dans un projet de vie, sur la base d'un référentiel national guidant l'évaluation (annexé au décret sur la prestation de compensation)

La prestation de compensation mensuelle, servie par le département, est alimentée par la CNSA. Son montant est affecté à des dépenses bien identifiées (tarifs et plafonds fixés par arrêté). Elle n'est pas soumise aux ressources (≠ de l'ACTP). Un Complément est possible à partir du fond départemental de compensation (participation de l'Etat). Elle concerne les personnes de 20 à 60 ans avec incapacité permanente d'au moins 80%

- n Suppression des barrières d'âge

2008 : extension aux enfants  
2010 : extension aux plus de 60 ans

### Des conditions d'existence pour une participation sociale

- n La garantie de ressources au travers des différentes prestations:

Allocation adulte handicapé AAH,

Complément de ressources

Majoration pour la vie autonome

Suppression du complément de l'AAH

Simplification des mécanismes de versement de l'AAH

### **Par des revenus d'existence améliorés**

- n La garantie de ressources : 80% du SMIC soit 766€

- n Pour les personnes qui ne peuvent pas travailler et vivant à domicile, un complément ressource (166,51€) cumulable à l'AAH (610,28€)
- n Pour les personnes au chômage et disposant d'un logement indépendant, une majoration pour la vie autonome (MVA) de 100 € par mois (ex complément AAH)

#### **Par une AAH plus favorable**

- n Pour les personnes handicapées qui travaillent
  - .. Cumul de l'AAH et des revenus de travail jusqu'à 115% du SMIC
- n Pour les personnes handicapées en établissement
  - .. Conservation de 30% de l'AAH

#### **Par le développement de l'offre d'établissements et de services**

- n Compensation « collective », sous forme d'offres de services ou de places en établissements
- n Impulser au niveau départemental sous l'égide de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) pour mieux répondre à la réalité des besoins

#### **Le principe d'accessibilité généralisée (axe prioritaire n°2)**

Pour une participation effective des personnes handicapées à la vie sociale et pour l'organisation de la cité autour du principe d'accessibilité généralisée, l'accès sera facilité :

- n à l'école
- n à emploi
- n aux transports
- n aux cadre bâti
- n aux NTCI

#### **Accès facilité à l'école**

Effectivité de l'obligation éducative de la loi d'orientation de l'Education du 10 juillet 1989

- n Le principe d'obligation scolaire remplace l'obligation éducative

- n Droit à l'inscription (≠ de fréquentation) des enfants et adolescents handicapés dans l'école ou l'établissement le plus proche de son domicile (établissement de référence)
- n Scolarisation complétée, en cas de besoins, d'actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales médicales et paramédicales
- n Aménagements des conditions d'examen et contrôle continu
- n Application dans l'enseignement supérieur

#### **Scolarisation « adaptée » et non plus spécialisée**

- n Recours à d'autres structures
  - .. sur proposition de son établissement de référence et avec l'accord des parents
  - .. Si accueil en établissements médico-social, inscription possible dans une école proche de l'établissement d'accueil (convention)
  - .. Si locaux inaccessibles de l'établissement de référence, prise en charge des frais de transport pour accéder à un autre établissement plus éloigné.

#### **Mise en place du projet personnalisé de scolarisation**

- n Pour garantir un parcours adapté
  - .. Élaboration d'un projet personnalisé de scolarisation pour formaliser le parcours de formation (élément du plan de compensation) qui s'impose aux établissements
  - .. Proposition de mesures permettant la scolarité

Les associations des parents participent aux décisions d'orientation (possibilité de voies de recours)

#### **Scolarisation et actions de l'Education Nationale**

- n Devoir du service public de l'éducation d'assurer la formation scolaire, professionnelle ou supérieure des enfants adolescents ou adultes handicapés

- n Formation initiale et continue des enseignants et des personnels d'encadrement, d'accueil et des services adaptés aux besoins des élèves handicapés
- n Création d'équipe de suivi de scolarisation
- n Identification d'un enseignant référent

#### **L'emploi : développer l'accès à l'emploi en milieu ordinaire**

- n Principe de non discrimination en raison du handicap dans le cadre professionnel
- n Principe d'égalité de traitement pour les travailleurs handicapés
- n Partenaires sociaux mobilisés sur cet enjeu dans le cadre de négociation collective
- n Aménagements du poste de travail imposés
- n Entreprises incitées à recruter; les sanctions deviennent plus importantes en cas de non respect.
- n Effort pour la fonction publique

Les entreprises adaptées (EA) : nouvelles structures du milieu de travail ordinaire

Les ex ateliers protégés sortent du milieu protégé

Le statut des travailleurs est celui des salariés de droit commun. Le salaire ne peut être inférieur au SMIC

Chaque emploi bénéficie d'une aide au poste forfaitaire

#### **Les ESAT: Établissements et services d'aide par le travail (ex CAT)**

Leur vocation médico-sociale est réaffirmée par le contrat de soutien et d'aide par le travail

- n Garantie de ressources réformées: aide au poste individualisée
- n Les travailleurs handicapés ont droit à la formation, la VAE, aux congés; ainsi qu'aux prestations parentales
- n Des dispositifs de passerelles sont en place pour faciliter l'évolution vers le monde ordinaire (convention de soutien, mise à disposition, retour possible en ESAT)

#### **Un cadre de vie plus accessible**

- n Le cadre bâti :
  - .. Accessibilité des lieux recevant du public d'ici 10 ans
- n La voirie et les transports
  - .. Accessibilité des transports en commun d'ici 3 ans (chaîne de déplacement)
- n La communication électronique

#### **Guichet unique et commission unique pour faciliter l'accès aux droits et prestations**

#### **La Maison départementale pour les personnes handicapées assure :**

- n Accueil, information, accompagnement, conseil des personnes handicapées et de leur famille (n°tel libre et gratuit pour les urgences),
- n Sensibilisation de la collectivité citoyenne au handicap
- n Organisation du fonctionnement de :
  - .. l'équipe pluridisciplinaire
  - .. la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
  - .. l'équipe de veille de soins infirmiers
- n Gestion du fonds départemental de compensation du handicap
- n GIP sous tutelle administrative et financière par le département ; mise en place au 1er janvier 2006

#### **L'équipe pluridisciplinaire :**

- n Évalue les besoins de compensation de la personne, son incapacité permanente en fonction de son projet de vie,
- n Propose un plan personnalisé de compensation du handicap
- n Composition variable en fonction du ou des handicaps

#### **La CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)**

- n Regroupe la CDES et la COTOREP, et intègre la participation des associations.

- n Prend ses décisions sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire, des souhaits exprimés par la personne handicapée ou son représentant, du plan de compensation
- n Se prononce sur l'orientation scolaire, professionnelle, l'attribution des droits et de prestations et la reconnaissance de travailleur handicapé
- n Propose plusieurs solutions adaptées, intègre le choix des parents
- n Impose ses décisions aux établissements et services dans la limite de leur agrément

Une seule caisse pour le financement : la CNSA, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

Crée par la loi du 30 juin 2004, elle :

- n Contribue au financement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées à domicile et en établissement : compensation individuelle
- n Assure la répartition équitable sur le territoire du montant total des dépenses des établissements et services personnes âgées et personnes handicapées : compensation collective
- n Autres missions :
  - n expertise sur les référentiels d'évaluation des besoins,
  - n les formations sociales,
  - n les programmes interdépartementaux ;
  - n animation du réseau des maisons départementales pour les personnes handicapées,
  - n participe à la recherche et à l'analyse statistique.

**La communication** : La campagne :  
« Mettons-la en place pour que chacun y trouve sa place »

### François Claus

Merci au Docteur Piteau-Delord, directrice du CREAI Paca et Corse.

S'il y a éventuellement des demandes d'éclairage ou des commentaires à faire sur ce cadre législatif qu'on vous a brièvement synthétisé ce matin, n'hésitez pas, vous levez la main et on vous donne la parole, sachant que la cadre est effectivement solennel et que la première prise de parole est un peu difficile, mais ça va évoluer dans la journée et se réchauffer.

« Bonjour » je suis Monsieur Valenza, Président de « l'Association Boulégan » à Aubagne, transport des personnes handicapées

Par rapport à la loi qui vient de défiler sur les écrans, on parle du transport, de ne pas arrêter la chaîne, au niveau de l'accessibilité du transport, je ne vois apparaître dans cette loi aucune allusion aux transports spécifiques.

J'espère que ça n'a pas été oublié dans la loi parce que le transport spécifique est un mode qui se développe un peu partout en France, il ne faudrait pas l'oublier au détriment du transport en commun, qui est bien sur indispensable, mais il faut savoir que les Associations de transport spécifique travaillent avec de très faibles moyens et dans des situations très précaires pour les employés.

### François Claus

Merci Monsieur de cette intervention. Vous voulez Mme Van Musyen ou Mme Piteau-Delord, répondre ?

### Madame Piteau-Delord

Dans le cadre de la prestation de compensation, il est prévu que cette prestation de compensation, contrebalance les besoins de transports spécifiques

### François Claus

Autre remarque ?

Madame vous avez le N° 54 !

« Michèle Etienne Directrice d'Ecole Spécialisée Olbia Pomponiana à Hyères dans le Var, je voulais savoir si la définition de handicap qui a été faite dans le cadre de la loi est une définition Nationale ou Européenne ? »

### Madame Piteau-Delord

C'est une définition qui est issue de la définition de l'OMS, mais elle est un peu atténuée, en ce sens que, il n'a pas été pris en compte la notion de l'impact de l'environnement comme barrière à la réalisation des actes de la vie quotidienne, elle a été en partie amputée et ça a été l'objet de grands débats lors de la définition de cette notion de handicap.

## François Claus

Monsieur au premier rang. « Eric Toulon «Mission Handicap » au Gaz de France. En fait c'est un précision par rapport à ce qui vient d'être dit, dans le cadre de l'étude de la loi, c'est-à-dire le pré projet, il y a eu effectivement comme le dit Mme Piteau-Delord de grands débats et en fait, ça tournait sur la question de la définition du handicap et principalement le fait de considérer les personnes comme étant des « personnes handicapées » ou des « personnes en situation de handicap ».

Il a été retenu par le législateur, « personnes handicapées », vous mesurez bien la différence : en situation de handicap fait bien référence à l'environnement.

## François Claus

Cela méritait effectivement d'être précisé. Monsieur ?

«M. Foillard, Président de APAJH Bouches du Rhône. Je rejoins les préoccupations de mon collègue.

La situation est compliquée et rendue encore plus compliquée par l'éparpillement des responsabilités qui datent de plus de 20 ans : les décrets de décentralisation de Mai 2002 qui donnent à chaque niveau de collectivité locale ou territoriale des responsabilités différentes. Je fais un rêve qu'il s'établisse une synergie entre les différentes collectivités et que l'on n'assiste pas à ce saupoudrage, quand il existe, de moyens de transports adaptés qui sont complètement isolés.

Je fais un 2<sup>ème</sup> rêve c'est que ce qui a été acté dans la loi sur l'accessibilité de tous les lieux qui recevront du public soit complète, soit réalisée à terme de 10 ans. Faut-il rappeler que la loi de 1975, le prévoyait aussi ? Face à l'énorme potentiel d'inertie que nous connaissons dans les grands établissements publics, dans les administrations, quand je dis que je fais un rêve, je me demande si ça ne tourne pas au psychiatrique !

## François Claus\*

En tout cas on est aussi là pour tenter de rêver, merci de votre remarque qui pourrait s'adapter et qui reçoit beaucoup d'échos dans la salle. Sachez que, thème par thème, puisqu'on parlait des transports, là on était sur le cadre législatif, il y a les lieux d'échanges tout à l'heure en ateliers, nous avions un peu anticipé des remarques de ce type, il y a le cadre législatif et il y a je dirais la société, et comment, d'une manière générale, elle intègre, (et avec quelle durée) une loi.

Le sociologue Pierre Vidal Naquet nous fait le plaisir d'être avec nous aujourd'hui, vous avez entendu souvent ses réflexions pertinentes sur les systèmes de protection sociale, comment le handicap s'intègre ou se singularise par rapport aux différentes strates de protection sociale qui sont apparues dans la société française, comment ce projet de vie aujourd'hui peut avoir une réalité ?

Nous allons écouter les réflexions de Monsieur Vidal-Naquet, avant de vous redonner la parole ensuite.

## Monsieur VIDAL-NAQUET, sociologue.

### Le projet de vie : modalités et enjeux de sa reconnaissance

Dans une première partie je m'attacherai à montrer que, tel qu'il était initialement conçu, le système de protection sociale ne pouvait pas prendre en compte le handicap selon la logique de la compensation.

Ce système, dont l'origine remonte aux lois contre les accidents du travail (1898) et généralisé au lendemain de la II<sup>e</sup> Guerre Mondiale, est fondé sur le risque et l'assurance. Il vise l'égalité des individus devant les risques sociaux et surtout la garantie de leur « statut » (socio-professionnel). L'assurance est « individualisée » au sens où elle n'est pas la même pour tout le monde (elle n'est pas universelle) mais au contraire proportionnelle à la situation antérieure de chacun. Les prestations éventuelles « compensent » alors un « manque », un « déficit » de ressources, et tendent donc vers la préservation des statuts (en général acquis par le travail).

Dans ce cadre, le fondement moral et politique de la compensation est la « contribution ». La reconnaissance des « droits créances » des individus concernés vient de ce que ceux-ci ont, d'une manière ou d'une autre, « contribué » : par le travail (cotisation sociale), par leur engagement dans la défense de la patrie (guerre). Les handicaps acquis dans ces conditions entrent dans le schéma de la compensation.

Mais, il n'en est pas de même des personnes dont le handicap est inné (ou bien acquis autrement que par le travail ou la guerre). Ces personnes relèvent alors de l'assistance et les aides étant subsidiaires et récupérables, de la société civile. De surcroît, leur handicap ne leur ouvre un droit à des prestations d'assistance que sous réserve quelles soient démunies (plafond de ressources).

De telles prestations ne relèvent pas du régime de la compensation. Jusqu'à dans les années 2000, les différentes lois concernant l'insertion des personnes handicapées n'ont pas réussi à faire entrer le handicap dans le régime de la compensation. Les aides continuent à relever soit de l'assistance soit de la réadaptation et du rattrapage. Dans ce dernier cas, les prestations sont accordées non point pour compenser un handicap mais pour permettre aux personnes de surmonter celui-ci. L'intégration est alors principalement subordonnée à la capacité des personnes handicapées à dépasser leurs déficiences.

Elle repose relativement peu sur l'accessibilité (prévue dans les lois successives mais relativement délaissée dans la pratique).

Dans une seconde partie, j'aborderai la période plus récente.

A partir de l'Arrêt Perruche en effet, va se dessiner une autre problématique. En contrepoint de cet arrêt, le législateur prend un certain nombre de dispositions selon lesquelles le fait de naître handicapé entre dans la catégorie du risque. Les avancées de la science et de la technique rendent en effet de plus en plus « maîtrisable » la gestion de la vie mais en même temps d'autant plus probable l'erreur humaine. En prévoyant « la compensation des conséquences du handicap », le « risque » n'est plus renvoyé à la responsabilité pour faute (médicale). Il est en quelque sorte socialisé à l'instar des autres risques sociaux.

Dans une troisième partie, je montrerai que, pour autant, la compensation des conséquences du handicap n'est pas de même nature que celle qui est prévue en cas d'occurrence des autres risques sociaux.

La compensation du handicap est indexée non pas au statut (quel statut d'ailleurs ?), mais au « projet » tel que défini par la personne concernée et/ou son entourage. Cet adossement au projet n'est pas sans soulever un certain nombre de problèmes. En effet, si le statut permettait de fixer (plus ou moins) une référence pour penser la compensation dans le système classique de protection sociale, il n'en est pas de même lorsque la référence est le projet personnel.

La notion de projet fait intervenir la subjectivité des personnes, leurs situations concrètes leurs modes de vie, leurs aspirations dont la caractéristique, dans la société post-industrielle, est l'extrême diversité.

Se pose alors la difficile question de la définition de la norme qui est nécessaire pour fixer le niveau de la compensation. Dans une période d'expansion, on peut concevoir qu'une telle question puisse être plus ou moins dépassée grâce à la générosité des prestations. En revanche, dans un contexte de récession, de rationalisation et d'activation des dépenses sociales, il y a un fort risque de rabatement de la norme sur les besoins de première nécessité.

En conclusion, je dirai que le contournement d'un tel risque dépend de la façon dont les personnes handicapées parviendront à faire connaître la légitimité de leurs projets et par voie de conséquence à exprimer leurs demandes de reconnaissance. Elle dépend aussi de la façon dont la société reconnaîtra cette validité, en particulier au travers de l'application des mesures d'accessibilité.

### **François Claus**

Merci à M. Vidal-Naquet de ne pas avoir pratiqué la langue de bois mais c'est un petit peu ce que l'on attendait de lui, il y a la loi, il y a son esprit et son application !

Est-ce qu'il y a dans la salle remarques, commentaires ou questions à poser au sociologue ? Si ce n'est pas le cas, car nous avons déjà pris beaucoup de retard, je vais demander à M. Bony de me rejoindre ici.

M. Bony vous êtes le Directeur du groupement d'intérêt public « handicaps et compétences » Vous allez peut-être nous décrire la réalité de l'Europe, et quels sont les projets de l'innovation qui sont aujourd'hui soutenus par les programmes européens.

### **Monsieur Alain BONY, directeur du GIP Handicaps et compétences**

#### **Les projets d'innovation soutenus par les programmes européens**

Bonjour.

Je ne suis venu faire, ni la promotion ni le procès de la politique européenne, dans le domaine de l'aide aux personnes handicapées, je dois simplement, pour avoir été utilisateur pendant de nombreuses années au Centre National de Suresnes sous la direction de Michel Laurent, d'un certain nombre de ces programmes dans le domaine de l'éducation aux nouvelles technologies, constater qu'il y a là des moyens qui peuvent être mobilisés et en même temps regretter qu'il y ait une certaine méconnaissance en France de l'ensemble de ces projets européens.

Ce qui a conduit par exemple l'année dernière sur les fonds FSE à rendre 15 millions d'€ à Bruxelles, qui ont été inutilisés ou sous-utilisés. Ils auraient permis sans doute de mener déjà un certain nombre d'action.

Quand on sait par exemple que le sous-titrage de l'ensemble des émissions de télévision représente 61 millions d'€, on aurait déjà pu sous titrer ¼ de toutes les émissions de télévision et cela aurait été utile à un certain nombre de personne.

Je reconnais qu'il y a une certaine complexité de ces programmes qui fait que beaucoup renoncent et qu'en particulier le fait que doivent se mobiliser des co-financements publics pour faire venir des fonds européens, ne rend pas les choses faciles ; et cela, contrairement à d'autres pays où ces co-financements publics sont prévus en amont et sont donc disponibles immédiatement lorsque des associations, des groupements, des structures, des organismes veulent mobiliser des crédits européens.

Je vais essayer néanmoins très rapidement, puisqu'on m'a donné un temps très réduit compte tenu du retard, de présenter le fait que, quand même, l'Europe a été toujours au cœur des innovations (je m'excuse pour les malvoyants mais il est difficile de faire tenir les choses sur un écran).

Je vais prendre simplement un exemple qui est celui de la scolarisation de tous les élèves. On s'aperçoit que dans la déclaration de Salamanque qui date de 1994 -cela fait quand même 12 ans maintenant- il y avait déjà une préconisation selon laquelle l'école devait accueillir tous les enfants quelles que soient leurs caractéristiques particulières d'ordre physique, intellectuel, social, affectif, linguistique ou autre. Qu'elle devait recevoir aussi bien les enfants handicapés que les surdoués, les enfants des rues et ceux qui travaillent, les enfants des populations isolées ou nomades, ceux des minorités linguistiques, ethniques ou culturelles ainsi que les enfants d'autres groupes défavorisés ou marginalisés. Ces situations diverses engendrent une série de défis pour les systèmes scolaires.

Dans le contexte du présent cadre d'action, le terme « besoins éducatifs spéciaux » renvoie à tous les enfants et adolescents dont les besoins découlent de handicaps ou de difficultés d'apprentissage. On voit combien cette recommandation pose problème encore aujourd'hui en France, bien que la loi nouvelle ait été assez offensive, au moins dans le texte à ce niveau là.

Il était dit que le placement des enfants dans des écoles spéciales ou des classes ou sections spéciales au sein de l'école devrait être l'exception et n'être recommandé que dans les rares cas où il est manifeste que l'éducation dans les classes ordinaires ne peut répondre aux besoins éducatifs ou sociaux de l'enfant ou que son bien-être ou celui de ses camarades l'exige.

Vous voyez que nous avons encore dans la formation de nos professionnels, dans l'accueil des parents d'enfants handicapés, dans les milieux scolaires, encore beaucoup d'efforts à faire pour que cette déclaration qui date de 12 ans puisse devenir effective dans notre système scolaire.

Je vais passer très rapidement sur la déclaration de Madrid, simplement pour reprendre les deux premiers éléments :

1. abandonner l'idée préconçue des personnes handicapées comme objet de charité pour en venir aux personnes handicapées détentrices de droits,
2. abandonner l'idée préconçue des personnes handicapées vues comme de simples patients pour en venir aux personnes handicapées comme citoyens et consommateurs autonomes.

Là encore nous avons beaucoup de progrès à faire, y compris pour que les professionnels puissent considérer les personnes handicapées comme des interlocuteurs à part entière.

Concernant les programmes européens, nous entrons dans une nouvelle sphère de programmes, les programmes de la sphère 2000/2006 sont en train de se terminer (Socrates, Leonardo). Les différents TIC qui existaient sont renouvelés et reconcentrés pour donner un petit peu plus de lisibilité à ces programmes pour les utilisateurs.

Les priorités pour 2013 restent de promouvoir un développement durable dans l'Union européenne ainsi que la stabilité et la prospérité au sein du groupe des "nouveaux voisins". Deux nouveautés sont annoncées :

- d'une part, un nouveau programme intégré de mobilité et de coopération pour l'apprentissage tout au long de la vie, à destination des États membres, des pays de l'Espace économique européen/Association européenne de libre-échange et des pays candidats, qui couvrira à la fois l'éducation et la formation

- d'autre part, un nouveau programme, Tempus Plus, pour la coopération entre les États membres et les pays limitrophes de l'Union européenne ainsi que les actuels pays Tempus, couvrant également l'éducation et la formation.

Ce qui est peut être intéressant pour la Région Paca, c'est que ce Tempus Plus va s'élargir au pays du pourtour méditerranéen, et que donc il donnera la possibilité de lier des actions. Les programmes Tempus sont des programmes souvent lourds qui nécessitent un fort investissement de la part des gens qui mènent ces programmes, et pas seulement un investissement financier.

En ce qui concerne les programmes d'innovation et de compétitivité qui sont intégrés dans les programmes TIC (qui sont sûrement ceux auxquels vous avez les plus accès, dont vous connaissez certains « Interreg »), aujourd'hui il y a trois grandes spécificités qui vont relever du TIC :

1. le programme esprit d'entreprise et innovation, qui va concerner surtout les petites et moyennes entreprises,
2. le programme de soutien à la politique des technologies d'information et de la communication
3. Le programme énergie intelligente. On voit bien à quoi il fait référence.

Celui qui nous intéresse peut être le plus est le programme de soutien à la politique des technologies d'information et de la communication parce que je pense qu'il y aura là, en particulier pour les handicaps sensoriels une opportunité de pouvoir développer un certain nombre de programmes qui permettront une meilleure diffusion, soit de la langue des signes française, soit du langage parlé complété, soit des dispositifs qui permettent aux sourds d'accéder à des modes de communication fiables, soit pour les aveugles également de pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'éléments.

En ce qui concerne maintenant l'emploi et la solidarité sociale, un programme se développe, qui est déjà lancé, c'est le programme **Progress**, qui va s'intensifier dans les années 2007 à 2013.

Il englobera quatre programmes existants, ainsi qu'un certain nombre de lignes budgétaires actuellement dispersées. Son objectif principal est de conserver globalement les programmes actuels, en les regroupant pour les simplifier.

La rationalisation de la structure budgétaire devrait améliorer la proportionnalité entre le montant des dépenses et leur coût administratif de gestion. L'homogénéisation des instruments devrait renforcer la cohérence de l'action communautaire et faciliter leur accès aux acteurs concernés.

#### Cinq sections :

Le texte prévoit de structurer le programme en cinq sections :

1. emploi : cette section regrouperait 21 % des dépenses du programme et aurait pour objet de soutenir la mise en oeuvre de la stratégie européenne pour l'emploi ;
2. protection sociale et inclusion : cette section regrouperait 28 % des dépenses du programme et aurait pour objet de soutenir la mise en oeuvre de la méthode ouverte de coordination (MOC) existant dans ce domaine ;
3. conditions de travail : cette section regrouperait 8 % des dépenses du programme et aurait pour objet de soutenir l'amélioration du milieu et des conditions de travail, y compris la santé et la sécurité au travail
4. lutte contre la discrimination et diversité : cette section regrouperait 23 % des dépenses du programme et aurait pour objet de soutenir la mise en oeuvre effective du principe de non-discrimination et de promouvoir son intégration dans les politiques de l'Union ;
5. égalité hommes-femmes : cette section regrouperait 8 % des dépenses du programme et aurait pour objet de soutenir la mise en oeuvre effective du principe de l'égalité hommes-femmes et de promouvoir l'intégration de la dimension du genre dans les politiques de l'Union.

Le programme financerait des activités d'analyse, des activités d'apprentissage mutuel, de sensibilisation et de diffusion et des aides aux principaux acteurs. Le texte précise que ces actions doivent présenter une forte dimension communautaire et être d'une envergure propre à assurer une réelle valeur ajoutée au niveau communautaire.

Je vais illustrer ces programmes européens par un exemple sur lequel nous sommes en train de travailler sur la période 2005-2007 qui est un programme **Equal** .

C'est un programme « égalité des chances » qui lutte contre les discriminations face à l'emploi et nous avons développé un premier programme qui s'appelait « Conciliation Famille Handicap » et nous sommes maintenant sur un deuxième programme qui s'appelle « **Les temps pour vivre ensemble** ».

Je crois que le titre de ce programme dit bien ce qu'il veut dire. Nous sommes pleinement dans cette conception que les personnes, j'aurais préféré qu'on dise « en situation de handicap » effectivement, que les personnes en situation de handicap puissent trouver leur place pleinement aux côtés des autres en particulier, dans cette chaîne qui a été évoquée par Mme Piteau-Delord, c'est-à-dire dans l'idée qu'il faut trouver le moyen pour les familles et pour les personnes handicapées, non pas de trouver des situations isolées où la situation de handicap a pu être prise en compte, mais réellement de penser les problèmes depuis le domicile, jusqu'à la situation extérieure, qu'elle soit professionnelle, scolaire, de loisirs etc.

J'étais à la Commission Nationale Culture Handicap la semaine dernière, l'un de nos Ministres a annoncé que le Château de Versailles était maintenant équipé y compris d'un vidéo guide en langue des signes française pour les personnes handicapées. Par contre, ce qui n'est pas, c'est comment on va de la gare de Versailles jusqu'au Château de Versailles !

### **Les différents axes du programme d'action**

#### **« Les temps pour vivre ensemble » du programme Equal**

##### Axe 1 : mise en réseau des acteurs :

Une première dimension est celle d'une richesse par la multiplicité d'associations, d'organismes, qui est en même temps un frein parce que pour les autorités politiques, c'est un problème de lisibilité et une difficulté d'accorder quelque chose aux uns puisque, on est sûr que le lendemain tous les autres vont être à la porte pour obtenir aussi quelque chose.

##### Axe 2 : meilleure prise en compte du mouvement associatif et des collectifs de parents

La deuxième dimension c'est une meilleure prise en compte du mouvement associatif et des collectifs de parents : nous souhaitons aider des groupes de médiation, parents, élus, professionnels, pour qu'ils aient une meilleure parole au sein des instances et je pense que ce qui va se jouer à l'intérieur des MDPH sera un bon test de la façon dont les associations et les collectifs de parents seront réellement pris en compte.

##### Axe 3 : ancrage et diffusion d'une culture professionnelle commune

L'axe trois c'est l'ancrage et la diffusion d'une culture professionnelle commune, pour donner à un ensemble de professionnels des bases au cours de la formation initiale, de façon à ce qu'il constitue les réseaux de travail sur le territoire.

Type d'actions qui sont mises en place : la création de plate-forme de ressources pour les MDPH. Nous travaillons aussi sur la conciliation des temps. Pour avoir visité un certain nombre de MDPH ces dernières semaines je dois regretter qu'elles ne soient jamais ou pratiquement pas ouvertes le midi, jamais ouvertes le samedi, rarement après 16h30, ce qui va rendre difficile l'accès de ces Maisons à un certain nombre de famille. Je crois que l'on a une évolution sur la question des temps, sur les bureaux des temps qui sont mis dans les villes, pour prendre en compte les temps d'une façon différente.

Deuxième type de travail que nous ferons : la mise en place de collectifs de médiation en lien avec les bureaux des temps.

Troisième élément : la professionnalisation et l'ingénierie de formation.

Quatrième élément : des bourses d'échanges d'innovations entre les villes et dispositifs handicap et celles travaillant sur la conciliation des temps.

Ensuite favoriser l'accessibilité aux services en construisant des ponts entre acteurs privés et publics, la mise en réseau des centres de formations et des universités pour la validation des passeports européens, et ensuite développer les compétences au sein des dispositifs de droit commun, puisque notre objectif n'est pas de créer encore plus de structures spécialisées, mais que de plus en plus les dispositifs de droit commun soient aptes à accueillir les personnes handicapées.

Un certain nombre d'action :

1. Donner accès aux loisirs de manière plus large aux personnes adolescents/adultes handicapés.
2. La création d'un Diplôme Universitaire, sur l'environnement juridique et social de l'enfant en situation de handicap, et nous souhaitons étendre ce diplôme à d'autres universités.
3. L'action culturelle dans les Instituts Médico-Educatifs, les UPI et les CLIS
4. La formation des interprètes de LSF à la fonction de guide-interprètes pour personnes sourdes aveugles
5. La création d'un mastère européen « surdi-cécité congénitale et communication »
6. Salon Educatec-forum, Handucatec.
7. L'ingénierie de formation et création de ressources à l'intention des familles pour le développement de structures bilingues pour enfants sourds.
8. L'Evaluation des pratiques ludiques des enfants handicapés de 0 à 13 ans et en particulier la formation des professionnels des ludothèques pour qu'ils puissent accueillir les enfants handicapés.
9. La création de maison de répit, Halte Pouce pour un accueil à la carte pour tout type de handicap (0 à 16 ans), les parents s'ils veulent avoir une vie un peu correcte on besoin d'une soirée de temps en temps, d'un week-end de temps en temps, pour avoir des moments de ruptures. Il existe en France trop peu de ces dispositifs de rupture.
10. La mise en réseau d'universités européennes pour échanger et poser les bases de diplômés européens.
11. La mise en place de collectifs de prévention et de médiation dans le cadre de l'intégration scolaire.
12. Une licence professionnelle de médiateur pour l'intégration sociale des personnes déficientes intellectuelles
13. La création d'un espace ressource pour les parents d'enfants handicapés

Ce budget représente actuellement 1 300 000 €. Notre projet va passer à deux millions d'€ dans quelques semaines, il est constitué de 10 % de fonds privés, de 40 % de fonds publics de 50 % de FSE.

Des actions sont menées avec le Ministère de la Culture mais vont concerner aussi la Région Paca : un séminaire national sur l'accès à la culture.

Nous avons aussi commencé la formation des référents handicap des directions régionales de l'action culturelle. Nous allons organiser un séminaire national, et 5 séminaires régionaux dont nous espérons que l'un, pourra se dérouler en Paca, pour les professionnels du cadre bâti.

Nous menons une expertise au travers d'un questionnaire d'état des lieux pour l'accessibilité des équipements culturels.

Enfin en terme de coopération européenne, puisque c'est un programme européen, le groupe handicap qui s'est réuni à Talines en Estonie, il y a quelques semaines, a émis la volonté, que tout ce qui va concerner le bâti en Europe, le travail, les formations des architectes en particulier, les formations de ces professionnels puissent prendre une dimension européenne.

Ainsi, nous avons commencé à discuter ici avec le CREA Paca-Corse et avec certaines associations de la région, pour voir qu'elles seraient les activités qu'il serait possible de financer sur cette région dans le cadre de ce programme.

- La création de nouveaux métiers ou de métiers existants, et leur développement, en particulier l'aide à domicile.

Je dois dire que malheureusement on assiste ces dernières semaines à une floraison de création d'associations de métiers à domicile dans le cadre du chèque universel. La formation professionnelle des gens qui interviennent est quand même une question qu'il faut poser très fortement. Donc il est souhaitable de créer de nouveaux métiers, mais surtout de donner des formations, pour que ces gens puissent être compétents auprès des personnes qu'ils vont assister et aider.

- La création d'un centre régional ou départemental de ressources, partant des CICAT qui ont été mis en place par la loi, mais il n'existe actuellement que 34 CICAT sur l'ensemble du territoire français alors qu'il y a 90 départements en métropole et quelques uns ailleurs. Il faut donc essayer de développer ces centres, qui sont une véritable ressource pour toutes les personnes dépendantes et pas seulement les personnes handicapées.
- L'aide aux développements des loisirs des personnes handicapées

- La création d'un centre régional de ressources avec les MDPH. Nous en avons discuté avec la CNSA, il y a en effet un risque, que chaque MDPH veuille recréer ses propres ressources, alors que les mêmes ressources, seront tout à fait utiles à telle ou telle autre Maison Départementale
- Enfin la création de diplômes Euro méditerranéen, puisque la Région Paca Corse est particulièrement bien disposée pour mettre en place ce genre de diplôme.

Voilà ! Je vous remercie

### **François Claus**

Merci à M. Bony vous avez tenu les temps, parfois vous avez un petit peu accéléré ! C'est une intervention très dense. Y a-t-il des réactions dans la salle, Madame !

### **Mme Ganier, UNAFAM**

« Je suis Mme Ganier, je suis bénévole à l'UNAFAM et je m'aperçois que comme toujours on oublie et les personnes handicapées et les familles de personnes handicapées psychiques.

C'est-à-dire, pour en revenir à ce que vient de nous dire Monsieur, les maisons répit par exemple, pensez vous Monsieur que les personnes qui ont un malade handicapé psychique à soutenir dans le quotidien, et sont parfois dans une situation extrême d'épuisement, n'auraient pas besoin elles aussi de soutien, c'est-à-dire d'avoir le droit de pouvoir faire prendre en charge pendant ne serait ce que 8 jours, la personne handicapée, pour pouvoir un peu se reposer, parce que je vous assure que c'est absolument impossible.

### **François Claus**

Sachant bien sur qu'il y a les ateliers la table ronde cet après midi également pour des prises de parole.

En un mot M. Bony vous nous avez quand même dit que cette prise en compte même si elle nécessite des investissements et des développements avec ces fameuses « Haltes » commençait à être étudiée en tout cas.

### **M. Bony**

« Oui j'ai dit que c'était un projet « trans-handicap » nous n'avons pas écarté de situation particulière, nous sommes même en train de songer à l'élargissement à un certain nombre de situation de maladie chronique, comme le Sida.

Nous pensons à un certain nombre de maladie qui sont tellement problématiques que cela pose évidemment des gros problèmes aussi aux familles. Notre projet était initialement un projet en direction des familles. Nous l'avons élargi aux personnes handicapées également, je crois que la mise en place de ces dispositifs de rupture est extrêmement importante, comme la formation des professionnels de garde à domicile.

Aujourd'hui c'est très difficile de trouver des baby-sitters, de trouver des personnes qui viennent à domicile garder les enfants handicapés.

Mais il faudra aussi songer à former par exemple les assistantes maternelles de façon à ce qu'elles puissent aussi accueillir des enfants handicapés. Je crois que passer dans les dispositifs de droit commun devra à un certain moment se faire. »

### **Madame Ganier**

« Simplement rebondir très rapidement. Monsieur vous nous proposez là des « maisons Halte » pour les enfants et les jeunes les adolescents. Vous dites de 0 à 16 ans et vous venez dans votre discours de reprendre le mot enfant. Il faut bien savoir tout de même que pour les personnes malades psychiques, nous avons de jeunes adultes qui rentrent dans la chronicité. C'est une maladie qui malheureusement est là pour la vie. Donc il faut dire que dans les parents (vous avez des personnes qui ont 70 – 80 – 85 ans) sont absolument à bout de souffle. Voilà ! et c'est surtout pour ces jeunes adultes et adultes que j'interviens parce que là, vraiment il y aurait quelque chose à faire. »

### **François Claus**

Il est clair qu'aujourd'hui de toutes façons vont émerger beaucoup de choses à faire ou qui ne sont pas à faire : c'est le lieu que pour les formuler, en rappelant que tout ce qui est dit aujourd'hui est acté, en rappelant aussi on l'a vu dès ce matin, qu'entre une loi, un dispositif et son application, il y a de très très longs moments.

Merci de votre intervention...Monsieur Bony...

### **Alain Bony**

Simplement une précision : les programmes Européens sont des programmes qui ne doivent pas se substituer aux compétences des pays, c'est-à-dire que ce sont des programmes d'innovation et qu'ils doivent simplement inciter les pays.

Or vous savez que dans la loi qui a été mise en place en 2005, les enfants ne seront considérés que dans 3 ans. C'est pour ça que nous avons mis en place des mesures qui concernent les enfants.

#### **Monsieur Vétier, président ARAIMC**

« Je voudrais renchérir sur ce qu'a dit la personne. En fait je suis Président d'une Association ARAIMC mais je voudrais poser la question en tant que parent.

Les Maisons Répit Halte Pouce sont bien pour les enfants, mais pour les adultes de tous types de handicaps je pense que c'est important.

Ce que je préconise c'est qu'il y a des établissements : FAM, MAS on en a parlé tout à l'heure.

Pourquoi ne pas obliger tous ces établissements à réserver de 5 à 10 % allez, disons 8 % de place pour les accueils ponctuels et de dépannage. A titre personnel, j'ai une fille qui travaille dans un CAT qui a eu un accident de travail et depuis 3 mois elle se trouve à la maison 24h/24.

Alors, actuellement pourquoi avons-nous, avec l'ARAIMC, des difficultés pour transformer un établissement, pour réserver de 5 à 10 places ? Parce que ni DASS ni Conseil Général ne veulent financer ces places qui sont disponibles pour l'accueil ponctuel et l'accueil de dépannage. Et pourquoi l'Europe ne prendrait pas en charge justement cet accueil ponctuel dans les établissements, je veux dire il n'y a presque rien à faire ça existe ! Et je pense que beaucoup de gens qui actuellement se trouvent dans les établissements pourraient vivre à domicile ou vivre avec leur famille s'ils savaient qu'ils disposent de périodes de 8 jours de week-end, de stages dans des établissements. En réalité ça ne coûterait rien si tout le monde se donnait la main sur cette idée. Donc tout établissement qui reçoit à 100% des personnes 365 jours pourrait accueillir, pour une place 10 autres personnes qui vivent en famille. Ca me paraît simple !... »

#### **A. Bony**

L'Europe n'agissant que dans le domaine de l'innovation nous sommes dans un champ de compétence qui est un champ de compétence national et je me retournerai volontiers vers le représentant de la Région parce que je pense que c'est là aujourd'hui que doit se trouver les réponses à ce genre de questions concernant les adultes.

« Que DASS et Conseil Général financent les 90 % des places à temps complet et puis les 10 autres % de places qui serviraient à 10 fois plus de personnes, 10 fois plus de personnes handicapées et de familles à ce moment là est une proposition intéressante !

#### **Monsieur Vétier**

Oui. En plus il est évident que cela apporterait un grand soulagement, mais cela ne pourrait se faire que tout autant que les besoins seraient à la hauteur des moyens, ou les moyens seraient à la hauteur des besoins.

Or, aujourd'hui nous manquons de place dans à peu près tous les domaines du handicap, donc il est évident que cet embouteillage là, se répercute sur les situations telles que vous les décrivez.

Bon ! Je plaçais tout à l'heure, et je continuerai à le faire donc dans la négociation avec l'Etat pour le prochain contrat de plan, pour qu'on arrive à avoir un nombre de places dans cette Région qui soit à la hauteur des besoins qui ne sont pas figés, malheureusement les besoins ne sont pas figés ....

On parle de projets de vie mais actuellement pour une personne de type IMC c'est : « ou tu t'enfermes dans un établissement 365 jours par an ou tu vis dans ta famille au risque de pénaliser tes parents 365 jours et 24 h par jour ! »..Ca me paraît simple à solutionner moi !.....

#### **François Claus**

Merci Monsieur en tout cas du cœur que vous mettez aussi pour défendre cette question.

#### **Une personne dans la salle**

« Je voudrais simplement dire moi, pour rappeler la situation que notre région est encore l'avant dernière au niveau équipement, et tant qu'on aura pas un équipement qui même dans l'ancienne loi de 75 ne sera pas honoré, on arrêtera pas de se renvoyer la balle. Si on est parent d'un adulte handicapé qui a besoin d'une place en foyer on ne va pas comprendre pourquoi certaines associations qui veulent le maintien à domicile veulent absolument s'adosser à ces établissements alors qu'un grand nombre de personnes handicapées on a besoin de ces places, la journée complète, donc je pense que pour avoir une réflexion pertinente il faudrait déjà avoir les moyens et l'équipement nécessaires et alors on pourrait aménager. »

## **François Claus**

Merci de cette remarque.

### **Monsieur Sarfati**

Exactement !....j'ai la lourde charge de représenter les services de l'Etat.

Je représente Monsieur Chapelet qui est directeur régional et qui voudrait transmettre au Président le fait qu'il salue l'initiative du Conseil Régional d'organiser ces assises.

Juste des éléments ponctuels pour répondre, non pas répondre sur le ton polémique, mais répondre sur des difficultés techniques réelles. L'intervenant qui citait la nécessité d'organiser des accueils temporaires ou de jour.

Ces accueils font partie des programmes, mais il ne faut pas sous estimer la difficulté technique à laquelle nous nous heurtons parce qu'organiser des hébergements permanents est un programme qui déjà pose des problèmes quand on a des gens qui sont à demeure dans une structure.

Organiser des établissements qui permettent des roulements sont autrement plus difficiles sur le plan organisationnel et on le voit notamment sur les problèmes des malades, des personnes âgées atteintes des maladies Alzheimer et assimilées, sur lesquelles nous avons des crédits de fonctionnement pour créer des places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire. Ces crédits ne sont pas consommés, c'est-à-dire que les promoteurs qui seraient susceptibles de mettre en place ces structures ne peuvent pas ou ne parviennent pas à les mettre en place.

Je voudrai également signaler le fait que, les difficultés de mettre en place des équipements ne sont pas seulement des difficultés financières. Elles sont aussi juridiques organisationnelles, sociologiques. J'en veux pour preuve le fait qu'actuellement sur les places de FAM et de MAS qui ont été financées, il y en a 583 dans notre région qui ne sont pas encore mises en œuvre. En général, la durée de mise en œuvre d'une place financée, varie entre 3 et 7 ans. Donc, disons que l'inertie est la chose du monde la mieux partagée, elle n'est pas que l'apanage de l'administration, il y a des réalités techniques qui quelquefois sont des obstacles à la mise en œuvre des projets.

## **François Claus**

Merci de ces propos qui vont susciter j'imagine des réactions et relancer le débat. Si vous voulez garder Madame votre intervention pour plus tard car on n'aura pas le temps de faire les ateliers ce qui est quand même dommage on a débordé d' ½ heure, il y a des temps de paroles prévus cet après midi également et assez largement.

Bon travail, et à tout à l'heure.

## Après midi : compte rendu des ateliers

### Atelier Mobilité, urbanisme et logement

Compte-rendu de M. Sube, directeur général de l'association IRSAM, Marseille

La politique actuelle d'intégration des personnes en situation de handicap nécessite de nouveaux modes de pensée.

Aujourd'hui s'entrechoquent l'ancien mode de pensée de regrouper les personnes ayant des besoins particuliers à un nouveau mode de pensée d'intégrer ces personnes à la société.

C'est beaucoup un choc culturel et moins un problème financier.

Il faut, selon les participants à cet atelier, en matière d'urbanisme et de mobilité, respecter le triptyque autonomie – intégration – continuité, pour aboutir à une politique cohérente et à une réelle accessibilité.

Pour cela, des propositions ont émergées du groupe, faisant suite à de nombreux constats d'impossibilité de circuler en ville.

Des remarques ont été faites sur la difficulté de cheminer en ville, de disposer dans les villes de cheminement de 65 cm sans voitures ni moto garées, pour pouvoir marcher quand on est malvoyant ou pouvoir rouler quand on est en fauteuil. Des cheminements au sol pour malvoyants paraissent indispensables pour se guider, au moins dans les centres villes

A aussi été souligné le coût du transport aérien, qui oblige le plus souvent les personnes handicapées à être accompagnées, avec comme résultat un prix de transport prohibitif.

Plusieurs intervenants insistent sur les coûts des transports individuels pas suffisamment pris en charge et remboursés, hormis à Gap, où la municipalité finance aux personnes handicapés des courses en taxi à 1€. Une personne présente fait d'ailleurs remarquer que pour se rendre aux Etats Généraux aujourd'hui, elle a déboursé 100€ pour une course de taxi dans Marseille.

Ces difficultés de transport concernent aussi bien les grosses communes que les petites. Les transports intercommunaux sont aussi inadaptés à 95%.

L'accès aux cimetières, aux hôpitaux et écoles de la région est encore largement impossible, alors que des aménagements en accessibilité pourraient servir à tous.

Des regrets ont été émis sur la rareté des feux sonores, qui sont aussi réputées pour diminuer les risques d'accident pour chacun de nous.

Un intervenant a souligné l'intérêt des zones accessibles en voitures et permettant par exemple de poster une lettre à la boîte, d'acheter son pain ou jeter ses poubelles de tri sélectif sans transfert en fauteuil roulant.

Cinq pistes sont proposées pour améliorer les difficultés d'accessibilité :

- 1 D'abord, il paraît important d'intégrer des représentants d'association de personnes handicapées lors des décisions concernant l'urbanisme, au niveau des municipalités et des collectivités territoriales. Cela pourrait éviter l'oubli des besoins spécifiques de ces personnes, et les malfaçons concernant l'accessibilité ou le transport.
- 2 Il paraît aussi indispensable au groupe que le suivi des constructions architecturales soit fait, de façon à toujours s'assurer du respect de l'obligation d'accessibilité, car il est fréquent que cette obligation soit oubliée lors de la phase de construction. Un suivi doit aussi être mis en place pour que l'entretien assure dans le temps la pérennisation de l'installation accessible.
- 3 La formation des agents techniques des municipalités au handicap paraît centrale, comme cela se fait à Aix, qui familiarise les agents au contact des personnes handicapées et aux réponses à leur apporter, et par exemple les agents de voirie, qui ainsi intègrent lors de leurs interventions, les besoins des personnes handicapés (bateau à bonne hauteur, lampadaire pas en milieu de rue, etc....) ou les chauffeurs de bus.
- 4 Quelques participants proposent la mise à disposition par les collectivités territoriales par exemple, de conseillers techniques pour l'accessibilité urbaine dans les petites communes de la région, car celles-ci n'ont pas les ressources humaines en mairie et souhaiteraient entamer des démarches en matière d'accessibilité de leur ville.
- 5 Il est enfin proposé la création d'un conseil consultatif des personnes handicapées, au niveau des départements ou de la Région.

### **Une personne dans la salle :**

« Concernant l'accès à la ville, il est vrai que les transports en commun sont très rarement accessibles aux gens en fauteuil comme moi, et qu'il y a du travail. On pourrait imaginer des zones où la plupart des actes du quotidien pourrait se faire au volant de sa voiture : poster une lettre, prendre de l'argent au distributeur, jeter ses poubelles au tri sélectif, ... Mais pourquoi ne pas autoriser aussi les rues piétonnes aux personnes en fauteuil dans leur véhicule par exemple ? Dans le cadre du libre choix de la personne handicapée ?

Un petit détail en plus concernant les poubelles de tri sélectifs, il y a une réflexion à envisager car quand on est dans son fauteuil, on n'arrive pas à la hauteur des interstices pour insérer les déchets à trier.

### **François Claus**

Merci de cette précision. Monsieur là haut !

#### **« Laurent Carenta Association des Paralysés de France (04),**

Pour les rues piétonnes je suis OK mais il faut prévoir autre chose c'est que, vous êtes costaud, je suis costaud le fauteuil on le bouge assez bien ; mais il y a d'autres handicaps qui ont plus de difficultés. C'est-à-dire qu'il faudrait prévoir peut-être des scooters électriques ou des choses en mobilité parce qu'il y a des personnes âgées ou des personnes handicapées qui peuvent pas se déplacer, faire des longues distances et si on se gare à l'extérieur de la ville il faut bien qu'on puisse se déplacer.

C'est juste pour dire qu'il faut penser tout le cheminement et pas que notre handicap. C'est vrai que moi la rue piétonne, je peux la prendre, j'ai pas de problème. Et pour le transport c'est vrai que toutes les communes et collectivités locales organisatrices doivent mettre un schéma directeur sur le transport dans les 2 ans à venir, un peu moins de 2 ans maintenant. C'est pour février le 12 février 2008 voilà !

Pour voir un peu et faire un état des lieux et des propositions pour le transport. Sur le... peut-être 13 vous avez pas grand chose, mais quand on est dans le 04, j'ai qu'une ligne qui fait Digne Aix TGV qui est accessible, le reste... je sais pas comment je me déplace, je veux dire si on a pas sa propre voiture ou on peut pas conduire, on est coincé. Voilà je veux dire c'est tout l'ensemble qu'il faut penser. »

### **François Claus**

Merci Monsieur de votre intervention avant de donner la parole à Mme Van Muysen parce que vous avez parlé de transport, notamment de TER et là on est dans les compétences directes de l'Institution Régionale qui nous reçoit aujourd'hui. Je ne prendrai qu'une intervention sur ces questions de mobilité et d'urbanisme avant de parler des sports et de loisirs parce que je ne voudrais pas occulter les autres thèmes et la table ronde également.

### **Madame Van Muysen**

Je confirme bien que Monsieur Carenta est costaud et sait bien se déplacer parce que justement quand on avait inauguré récemment la ligne LER qui est la seule accessible dans les Bouches du Rhône aux personnes handicapées il nous avait fait preuve de sa dextérité en fauteuil !

Pas mal de points ont été évoqués. Un point qui me paraît important est celui des tarifs, des problèmes tarifaires et c'est vrai que c'est inquiétant de savoir que certaines personnes ont dû dépenser 100 € pour venir aujourd'hui pour ces Etats Généraux.

Il est vrai que, quand on est une personne handicapée, tout devient plus compliqué, tout devient plus onéreux avec bien souvent des revenus qui sont moins importants. Donc il faut impérativement avoir à l'esprit cette politique, enfin cette question tarifaire, car l'argent ne doit pas être un frein aux déplacements.

C'est une question que la Région a pris en compte étant donné que nous avons une politique tarifaire pour les personnes handicapées dans les trains TER et LER. Cette politique donne la possibilité pour les personnes qui ont l'AAH de ne payer que 10 % du trajet sur les TER.

Donc c'est vrai qu'une personne qui n'a pas l'AAH mais qui rencontre quand même des difficultés ne bénéficie pas de cette politique tarifaire, la personne qui accompagne la personne handicapée ne bénéficie pas de la politique tarifaire ? Cela n'est pas la panacée j'en suis bien consciente mais il y a quand même cette volonté là.

Alors concernant les transports vous nous l'avez rappelé tout à l'heure la Région est autorité organisatrice sur les transports régionaux.

Cette question là de l'accessibilité au transport est quand même une question qui nous tient à cœur et, ce que l'on souhaite vraiment au niveau de la Région Paca c'est de faire avec, afin d'éviter justement les différents exemples que vous nous avez pointés du doigt tout à l'heure, où on fait, mais on fait mal.

On fait mais sur le trottoir il y a un poteau d'éclairage public qui empêche la circulation correcte si une personne est en fauteuil. On fait, mais le bateau du trottoir est à 4 cm de dénivelé et si on n'est pas habile ou si on a un fauteuil électrique, on ne passe pas.

On fait mais on fait mal donc il faut éviter de faire mal et donc on ne peut prévoir des travaux qui sont des travaux d'envergure, des travaux coûteux, des travaux qui sont faits pour durer sur du long terme qu'avec les associations qu'avec les hommes et les femmes de la région et je pense que c'est une notion qu'il faut impérativement que l'on développe dans l'ensemble de nos politiques.

Donc on a mis cette participation en place au niveau des transports, il faut qu'on poursuive cette action là de mise en accessibilité.

On l'a mis aussi en place au niveau de la création des nouveaux établissements scolaires, des nouveaux lycées, les établissements scolaires qui vont être construits. Il y en a quand même 17 en projet sur la région, donc y travailler avec les associations, les usagers

Il faut qu'on arrive à développer ce réflexe d'accessibilité dans l'ensemble de nos politiques et je crois que c'est aussi un projet qui doit être au cœur de l'ensemble des collectivités.

Il faut qu'on améliore ce qu'on fait en Région PACA, il faut que toutes les collectivités, et en particulier les municipalités se lancent aussi dans ce genre de projets. Ce ne sont pas des projets pharaoniques en fait, ce sont des projets de bon sens, et il faut que par le bon sens on y arrive. Nous avons un personnel technique qui a été formé et sensibilisé à ces questions par des rencontres, des va-et-vient réguliers, si bien qu'on intègre parfaitement la notion d'accessibilité dans l'urbanisme.

Nous ne sommes pas non plus au niveau dans ce lieu. Un exemple, vous nous l'avez signalé tout à l'heure : les micros ne sont pas nécessairement bien placés, on a dû enlever des fauteuils pour pouvoir vous accueillir, on a mis une rampe avec une inclinaison qui ne doit pas bien respecter les normes réglementaires.

On a encore des salles dans ce bâtiment qui ne sont pas accessibles, et bien entendu nous n'avons pas fait de réunion dans ces salles-là. Donc nous avons nous-mêmes des efforts à poursuivre, dans le sens de la mobilité et de l'urbanisme.

Et puis je crois qu'en tant qu'Institution Régionale, on doit essayer d'avoir une sorte de coordination au niveau de la Région Paca. Et j'ai bien entendu cette idée d'avoir un agent référent pour l'ensemble des collectivités, je crois que c'est le genre d'idée qui peut être intéressante.

Il faut qu'on puisse sur cette idée transversale de vivre et avoir une intégration citoyenne malgré son handicap, avoir des référents sur lesquels s'appuyer. Je ne peux pas vous dire que ce sera mis en place par la Région après les Etats Généraux mais c'est en tout cas une idée qu'il faut impérativement développer parce que en tant que Région, nous intervenons auprès de différentes collectivités et en particulier auprès des communes, auprès des communautés d'agglomérations, et des communautés de communes et nous pouvons avoir un rôle à jouer, en tout cas, impulser une politique d'accessibilité sur l'ensemble de ces collectivités.

#### **François Claus**

Merci Madame Van Muysen. Une dernière intervention sur ces questions d'urbanisme et de mobilité

« Oui, intervention plutôt accès sur le transport, petite intervention, puisque je fais partie de l'Association Boulégan qui s'occupe de transport à Aubagne. Je sais qu'il y a des personnes qui ont été échaudées par l'aventure du GIHP à Marseille.

C'est énorme quand on sait les moyens que l'on a, c'est pour ça ce matin j'y ai fait allusion mais je le rappelle je ne veux pas que le transport spécifique soit plus important que le transport en commun, mais il faut que ça soit complémentaire, il faut que le transport spécifique continue à se développer parce que si on met en place des transports en communs accessibles, c'est une chose, mais faut savoir que beaucoup de personnes handicapées, non pas celles qui sont intervenues tout à l'heure, qui sont plus autonomes, mais celles qui ne peuvent pas sortir de chez elles, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas sortir de leur logement pour aller à un arrêt de bus : qui les amène ? L'auxiliaire de vie. Si la personne handicapée n'a pas son véhicule, qu'elle est en fauteuil électrique, elle ne sortira pas de chez elle.

Donc l'Association Boulégan intervient non pas pour faire du ramassage, comme on dit, parce que nous on fait vraiment du transport, du transport vraiment personnalisé. C'est très très important de nous aider, de nous aider à nous développer. On peut venir nous voir à Aubagne, voir comment on travaille.

Je rappelle aussi pour la petite histoire que le conseil d'administration de cette association n'est constitué que de personnes handicapées, c'est une des rares dans la région, même en France, qu'une association de transport soit totalement gérée par des personnes handicapées, les seules personnes valides de Boulégan, ce sont la secrétaire et les chauffeurs.

Donc je pense que c'est faisable quand on le veut, ça peut être fait dans des petites communes, mais pour dire Madame que pour le transport il faut qu'il soit moins cher, moi je suis absolument d'accord avec vous parce que nous, malheureusement, on a calculé au plus bas prix, mais il est encore beaucoup trop cher à notre goût, seulement on a pas de subvention pour pouvoir baisser le coût du transport, donc si vous nous donnez plus d'argent, nous on est prêts à se mettre au même tarif qu'un bus : on demande que ça, mais une association ne peut pas fonctionner sans subvention.

Malheureusement et c'est le nerf de la guerre, l'argent et on en a besoin, merci. »

### **François Claus**

Merci de votre intervention comme toujours percutante, je dis toujours parce que vous êtes un habitué des interventions thème après thème même si elle n'ont pas la même connotation, et le propos que vous avez tenu, on ne va pas prendre un exemple particulier pour en faire une généralité positive sur le transport, on peut le renvoyer peut être aussi sur le logement.

Les 3 prochains ateliers vont présenter leur synthèse les unes derrière les autres car ils concernent trois thèmes qui seront abordés lors de la table ronde, à savoir les problèmes de sport de culture et loisirs, les problèmes d'éducation, d'apprentissage et les problèmes de formation et d'emploi.

Sur ces 3 ateliers là, le premier d'entre eux consacré au sport, la culture et loisirs était animé par Monsieur Perrin, et c'est Monsieur Biseau qui nous en fait la synthèse.

### **Atelier sport culture et loisirs**

Une synthèse dont j'ai bien conscience qu'elle va être très réductrice, appauvrissante, vu la richesse et la qualité des interventions que l'on a entendues dans cet atelier...

M. Perrin qui animait l'atelier me complètera judicieusement ensuite.

L'objet de notre atelier : évoquer le sport, la culture, les loisirs.

Comment une personne handicapée peut elle accéder et participer dans le cadre de son projet de vie au sport comme spectateur, comme acteur ? Comment accéder aux oeuvres d'art exposées dans les musées, comment pratiquer les arts en général ? Comment disposer de loisirs au titre d'une citoyenneté ordinaire ?

D'entrée de jeu, quelqu'un dans la salle nous a rappelé que dans la foulée de la loi de 2005, il y avait eu en décembre 2005 un décret d'application qui indique que les activités de loisirs et de culture font partie des besoins fondamentaux à prendre en compte dans la prestation de compensation à domicile pour les personnes handicapées.

Il y a donc la loi, ce décret...Et pourtant l'impression a été exprimée très fortement d'une grande distance souvent entre les textes et la pratique. Il semblerait que quand on est en fauteuil roulant, il soit moins difficile de traverser l'atlantique à la voile que d'accéder au musée Cantini, parce que les 5 marches qui en barrent l'accès restent un obstacle totalement infranchissable.

Comment se rendre à une séance d'art et d'essai de cinéma, par exemple au « Variétés » totalement inaccessible.

200 ans après la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, on se demande si les personnes handicapées sont réellement reconnues dans notre société.

Une question a été exprimée sur la sincérité de notre société, voire son hypocrisie quand on voit la facilité avec laquelle on peut faire appel à des dérogations en matière d'accessibilité.

Pourtant à côté de ces questions un peu sombres et redoutables, l'atelier s'est fait l'écho aussi de beaucoup d'expériences, de témoignages, il s'en fait des choses !...Beaucoup de choses ont changé depuis ces 40 ans, où rappelait quelqu'un, le handicap faisait si peur qu'il n'était pas rare de changer de trottoir quand on rencontrait une personne handicapée.

Et nous avons entendu parler des possibilités :

- De faire du tennis, du kart, de voler, de voler en avion,
- D'activités de nature, de possibilité de voile où les personnes valides et les personnes en situation de handicap sont mélangées.
- D'un spectacle de danse où les acteurs, sont soit valides, soit handicapés mentaux ou sensoriels.
- D'une compétition de judo où il y avait des personnes valides et des personnes ayant un handicap mental, et on ne savait plus très bien qui était qui.

Derrière tous ces témoignages, ces expériences, on a senti dans notre atelier une volonté, un objectif très fort et exprimé très fortement de vivre ensemble, d'être reconnu comme des citoyens et non pas comme des personnes handicapées.

Un besoin de mixité, un besoin de sortir d'une culture de la discrimination, de la ségrégation et d'une histoire où l'on parle volontiers d'intégration, mais pour mettre en avant les différences.

Comment avancer dans cette direction ? Il faut certes un immense effort de sensibilisation, un immense effort d'éducation, peut être à l'image de ce qui a pu être réalisé par rapport au SIDA, dont on disait au début qu'il ne concernait que certaines catégories de personnes, et dont petit à petit, on a davantage pris conscience qu'il était le problème de tout le monde. Mais peut être que la sensibilisation ou l'éducation ne suffit pas, qu'il faut aussi parler de répression, de pénalisation financière, un peu comme les récentes campagnes pour la sécurité routière ont montré que la répression pouvait avoir un rôle bien positif, du moins pour les Français que nous sommes !

On a parlé d'une éventualité de Comité Régional voir National qui aurait en charge les questions d'accessibilité dans le domaine des sports, de la culture, du tourisme, mais il ne suffit pas d'une Charte. Il ne s'agit pas de faire un catalogue des bonnes pratiques, il ne s'agit pas seulement d'un label, il faut aussi un contrôle et d'éventuelles pénalités.

Ce n'est pas d'abord un problème financier mais de volonté collective.

Il a semblé à l'atelier que la Région était un échelon tout à fait adapté à nos préoccupations que c'était le bon échelon pour faire un état des lieux complet, sur les offres de culture, de sport, de loisirs, sur leur accessibilité.

Que la Région était le bon échelon pour mettre en commun, mutualiser toutes les choses qui se font à droite et à gauche et qui ne sont pas forcément connues des uns et des autres, pour un travail en réseau, pour mettre en adéquation les offres de sport, de culture, de loisirs et les demandes des personnes.

Et enfin pour terminer, un « bémol ». Dans notre atelier nous avons dit des choses importantes et profondes et nous avons beaucoup surtout parlé du sport et finalement assez peu de culture.

Alors une question reste, la culture serait-elle le parent pauvre des personnes handicapées ? Peut être à l'image de la société.

Je vous remercie.

**François Claus**

Merci à M. Biseau. On aura donc l'occasion de rebondir sur ces questions de sport et de culture donc, tout à l'heure au cours de la table ronde.

Synthèse de l'atelier suivant qui concernait les questions d'Education et d'Apprentissage, un atelier qui était animé par M. Patrick Courtois. C'est Michel Laurent qui nous en fait la synthèse, Michel Laurent qui est vice Président du CREAI.

#### **Atelier Education et Apprentissage**

Je vais prendre la précaution d'usage : ceux qui trouvent que c'est insuffisant au niveau de la synthèse pourront intervenir dans le débat au moment de la table ronde. Je vais essayer d'être suffisamment synthétique, et donc bref.

Une volonté, la volonté était d'inscrire l'atelier dans l'objet de la réunion d'aujourd'hui, c'est-à-dire le projet de vie de la personne handicapée et de l'inscrire également dans un souci essentiel, qui est l'appartenance citoyenne.

Donc, c'est ce qui a conduit les interventions des différents membres de cet atelier.

J'ai distingué 3 axes transversaux.

1. la formation,
2. la communication,
3. la proximité.

Trois axes que j'ai essayé de trouver et de redéfinir dans chacune des interventions, qui furent extrêmement riches dans l'ensemble.

Sur le plan de la formation

1. Formation initiale, formation continue et formation continuée tout au long de la vie. Il est évident que le constat est un constat d'insuffisance notoire. Même si les efforts sont considérables et importants. Mais devant le nombre et devant l'importance aussi de ce qui est à faire, on ne peut que demander aux instances nationale, rectorale, académique, départementale de poursuivre là dedans, et de se dire aussi que peut être d'autres systèmes et d'autres moyens sont à mettre en œuvre en terme de formation.
2. J'y reviendrai parce que ces autres moyens là sont aussi valables pour le 2<sup>ème</sup> thème, celui de la communication.
3. Communication vers les familles, communication entre les structures et communication aussi entre structures disons, médicales, médico-sociales et Education Nationale. Là aussi on peut constater une nette insuffisance. On a fait le constat quand il s'agissait de mettre en place une formation à l'intention des personnels relevant des deux types d'institution, que c'était la croix et la bannière, pour pouvoir y arriver et monter une opération de formation de ce genre. Quand il s'agit d'apprendre aussi à vivre ensemble et à faire travailler ensemble, on se rend compte que c'est une exigence et une nécessité assez capitale, surtout que c'est à ce niveau là que l'on doit imaginer une des réponses, j'y viendrai, dans les deux autres cas, c'est la mutualisation des compétences et le savoir partager.
4. Troisième axe sur lequel les interventions ont porté, c'est celui de la proximité. C'est-à-dire d'être au plus près de la personne handicapée, de faire en sorte que l'accessibilité, pas seulement physique, mais l'accessibilité entière puisse être réelle, que l'appartenance citoyenne ne soit pas un vain mot. Là on a insisté sur le rôle de la MDPH qui pourra, qui devra servir de relais essentiel en cela et essayer probablement aussi de définir et de faire en sorte avec une nouvelle fonction des centres, des ITEP, des IME et des structures sociales et médico-sociales, qui serait une fonction de rôle et un rôle social et un rôle local de ressources, d'aide et de formation. La proximité étant définie comme celle d'un bassin de vie et d'emploi permettant ainsi une ouverture de la personne handicapée et des ses problématiques sur la réalité du monde, et

non pas le confinement dans ses problématiques ordinaires et habituelles.

On a donc déduit une nécessité de compétences partagées, nécessité de définir des mutualisations de savoir et de savoir-faire, et cela probablement par l'intermédiaire de nouveaux métiers, des métiers qui existent peu ou prou, puisque on a bien vu que la loi souvent entérine des choses qui existent. Là aussi il y a des fonctions qui existent, ces nouveaux métiers, qui ressemblent à des médiateurs ou à un service de médiation, qui pourrait faire partie des activités et des ressources qu'offre une MDPH.

Nous n'avons pas terminé sans évoquer effectivement, le rôle que peut jouer un Centre comme le CREA, qui serait celui d'être le Centre de ressource et d'aide de manière à pouvoir faire le répertoire de ce que l'on pourrait appeler, et de ce que l'on appelle dans les actions européennes, des guides de bonnes pratiques. Alors je n'ai pas cité toutes les actions parce que le groupe a oscillé entre les situations personnelles et les situations générales, entre un optimisme mesuré et une scepticisme quelque fois difficile. Je crois que l'on a essayé de sortir de cela pour faire une réflexion sur l'opération quitte à devoir répondre ensuite aux questions pointues, aux questions précises au cours d'un débat.

#### **François Claus**

Car ces questions d'éducation et d'apprentissage interviendront assez largement au cœur de la table ronde de tout à l'heure, donc n'hésitez pas déjà à anticiper les questions ou les commentaires que vous voudriez faire sur ce domaine.

De l'éducation à l'emploi dans une société qui fonctionne bien, théoriquement il n'y a qu'un pas. Ce n'est pas tout à fait le cas, et nous avons décidé de faire l'atelier emploi et formation juste dans la foulée de celui consacré à l'éducation et à l'apprentissage. C'est un atelier qui était animé par Madame Patricia Marengo et dont la restitution sera faite par Monsieur Thélème.

#### **Emploi et formation**

Cet atelier a réuni 37 personnes et la synthèse se résume en 6 points.

Première remarque liminaire, il n'y avait pas d'employeur dans la salle et il n'y avait pas de médecin du travail non plus dans cet atelier. Alors le premier point a été le rappel du cadre législatif. Pour ceux qui ne le savent pas, donc très rapidement, je vais vous résumer les problèmes du cadre législatif et en analyser les modifications avant et après la loi. Première

chose qui n'a pas du tout été modifiée par rapport à la loi est que les entreprises de plus de 20 salariés ont l'obligation d'emploi de personnes handicapées équivalente à 6 % de l'effectif de l'entreprise.

Deuxième modification : une unité de travail, une personne handicapée. Pourquoi ? Parce qu'antérieurement, vous savez, ou vous ne le saviez pas, mais certaines entreprises embauchaient des personnes handicapées de catégorie C, cela semblait suffire. Aujourd'hui ce n'est plus possible, c'est une personne handicapée par unité de travail.

Troisième modification majeure, la modification de la contribution à l'Agefiph. Elle a été majorée et elle sera majorée s'il n'y a pas d'emploi de personne handicapée.

Nouvelle modification également la création d'un fond dans le cadre de la fonction publique, qui est exactement le même que pour les entreprises privées, c'est-à-dire l'obligation de 6% de l'effectif des services et si il n'y a pas d'emploi, une contribution doit être versée à l'Agefiph.

Autre modification aussi majeure, l'abattement ou la suppression de l'abattement de salaire qui peut avoir une conséquence relativement importante et qui risque d'exclure les personnes handicapées les plus loin de l'emploi.

Autre modification également vous le savez, on l'a vu ce matin avec la modification des CAT qui deviennent des ESAT et les ateliers protégés qui deviennent des entreprises adaptées.

Une remarque également a été faite : dans les MDPH il a été trouvé par la commission qu'il y avait peu de place ou très peu de développement par rapport à l'emploi.

Le deuxième axe qui était abordé autour de cet atelier est la suppression des catégories du handicap, mais avec des risques. Risque de sélection des personnes handicapées et surtout aussi un risque d'élitisme pour un meilleur rendement au regard des conventions collectives.

Le troisième axe traité au terme de cet atelier concerne les difficultés d'accès aux entreprises pour les personnes handicapées. La question s'est posée à différents niveaux.

Le premier Quid : qu'en est-il du droit à la compensation à l'intérieur des entreprises, (exemple concret une personne déficiente sensorielle, malentendant ou sourde a-t-elle la possibilité effectivement d'avoir un interprète ou un interface au sein de l'entreprise, est ce que la compensation le prend en compte ?).

Difficulté également des entreprises à adapter les postes, c'est quelque chose qui est revenu de manière aussi relativement importante.

Par contre ce qui était également très fort dans cet atelier, c'était de dire qu'il était important de décloisonner le secteur médico-social.

Effectivement beaucoup d'entre nous faisons partie du secteur médico-social. Il y a tout un travail à faire de passerelle avec le droit commun, avec les entreprises et effectivement d'aller sur ce monde de l'entreprise, dite ordinaire, et de trouver les solutions pour adapter les emplois.

Donc ça veut dire un partenariat à développer avec les entreprises pour une reconnaissance du handicap, certes, mais surtout, faire en sorte qu'il y ait une possibilité de travail approfondie avec les entreprises.

En clair et en conclusion de cet axe de travail, il s'agit d'accompagner les trajectoires, mais pas de combler un déficit. Cela veut dire que pour les personnes handicapées il en est de même que pour les personnes dites de droit commun et intégrées dans les entreprises, les parcours sont chaotiques, faits d'un certain nombre d'embûches, de difficultés il n'y a aucun emploi, pour nous, d'une manière définitive et qu'il faut tout le temps l'adapter, et adapter ses trajectoires

Le quatrième axe de cette commission a traité du problème de la formation.

Avec un certain nombre de difficultés :

**F** difficultés d'accès pour nombre de personnes handicapées à la formation,

**F** faiblesse des œuvres de formation et surtout pas assez de temps, et une demande relativement importante des personnes handicapées, qui demandent notamment des formations à temps partiel, ce qui est quelque chose d'assez difficile à trouver.

**F** et aussi surtout trop souvent des orientations qui sont faites par défaut, des orientations professionnelles ou de formation qui sont faites par défaut. Là encore l'importance d'une trajectoire, d'un accompagnement, ou de beaucoup de temps, de prendre le temps et d'adapter les formations en fonction des handicaps.

Le cinquième axe a travaillé sur les différentes problématiques de l'emploi et des formations en regard des publics. Et là, un certain nombre de remarques ont été faites et notamment par rapport à un certain nombre de catégories de public.

Premier public, les étudiants. Il apparaît que les étudiants ne sont pas encore des salariés, mais sont confrontés exactement aux mêmes problématiques que les salariés handicapés relevant de l'emploi. Nous avons trouvé également, cela a été évoqué dans cet atelier, le problème de handicaps relevant de besoins particuliers.

Ont été évoquées les personnes par exemple, porteuses du VIH, les personnes avec un handicap psychique, les personnes sourdes, les personnes déficientes intellectuelles, et pour lesquelles il convient d'adapter les formations et les possibilités d'accès à l'entreprise.

Le sixième objectif de cet atelier a été d'évoquer des expériences positives.

Trois expériences positives : La première à propos de ce que<sup>2</sup> l'on appelle des CAT Hors les murs ou des ESAT Hors les murs, c'est-à-dire des structures qui mettent à disposition d'entreprises, des personnes handicapées avec l'objectif qu'elles soient employées d'une manière définitive au sein de ces entreprises-là.

La difficulté essentielle, c'était comment aider plus à l'accompagnement et surtout une aide aux transports. Il était demandé notamment à l'Agefiph de voir quelles aides pouvaient être apportées pour permettre cet accompagnement, pour permettre ces aides aux transports.

Il a aussi été soulevé que, dans ce cadre-là, une fois que ces personnes avaient un CDI, il n'y avait plus de possibilité de suivi. Alors, quelles étaient les possibilités d'aides de l'Agefiph pour le suivi de ces personnes ?

Autres expériences évoquées, des formations adaptées et des VAE pour des personnes plus déficientes intellectuelles.

Nous avons aussi évoqué la création de passerelles entre le monde universitaire et les entreprises, notamment par l'Université de Provence qui essaye de favoriser ses passerelles entre le monde universitaire et les entreprises par la formation et l'adaptation des postes dans les entreprises.

En résumé, la conclusion de l'atelier est de dire que la personne handicapée est une personne citoyenne à part entière, qu'elle rencontre les mêmes problématiques générales que n'importe quel citoyen, que le parcours est fait de difficultés bien entendu, à tous les niveaux et que la compensation ne suffit pas au règlement des problèmes et qu'effectivement le problème de l'emploi, le problème de la formation ne sont pas que le problème des personnes handicapées, mais le problème est l'affaire de tous.

L'intégration des personnes handicapées dans une démarche citoyenne est l'affaire de tous.

**François Claus,**

Merci Monsieur Thélème pour cette synthèse très brillante en six points et qui va susciter, je n'en doute pas, pas mal de questions. Monsieur Thélème pour ceux qui ne le saurait pas, est le directeur des Missions Techniques et des Etudes à l'Association de Formation et de Promotion pour les Jeunes adultes en Recherche d'insertion.

Le dernier des ateliers était consacré aux problèmes de santé et de prévention il était animé par le Docteur Josserand et la synthèse va être faite par Madame Kreig de l'Ugecam. Madame Kreig vous avez la parole.

#### **Atelier Santé et prévention**

Tout d'abord je remercie les participants de cet atelier pour leur participation. Ils nous ont beaucoup aidé à la construction du constat des difficultés, et ensuite à amener des propositions, des objectifs à vous livrer aujourd'hui.

Au niveau des constats, il y a vraiment des difficultés pour accéder aux soins et divers examens pour la personne handicapée. Ceci nécessiterait un accompagnement spécifique. Des exemples ont été donnés concernant le milieu hospitalier. Comment aider aussi les familles à être présentes dans ces moments difficiles ?

Ensuite lors de l'annonce de l'handicap, il y aurait certainement à solliciter un soutien particulier de façon à ce que les familles soient entourées, la personne handicapée soit entourée. On a parlé d'expérience de consultation conjointe avec différents partenaires médicaux, qui étaient présents pour l'annonce du handicap.

Un problème récurant était le manque de place d'accueil séquentiel dans les établissements spécialisés existants.

Ceci en lien également avec des problématiques de type : lorsque une personne handicapée a besoin d'un séjour particulier de courte durée, soit parce que les familles sont à bout de souffle, soit parce que la personne handicapée sort d'une hospitalisation et a besoin d'une période de répit. Donc le problème de l'absence de cet accueil séquentiel a été très important et évoqué.

On a parlé également du vieillissement des personnes handicapées en CAT et on a évoqué pourquoi pas la diminution d'un temps de travail pour ces personnes, voire une étape de retraite prématurée.

Egalement a été évoqué le souci pour les personnels médical et para médical qui, lorsqu'ils avaient à soigner, traiter une personne handicapée, manquaient d'information, tout simplement, étaient peu sensibilisés au problème du handicap.

Et également le fait qu'il était très important de favoriser l'accès au bilan de santé proposé par la Sécurité Sociale par exemple, et que cet accès doit être amélioré tant dans les accès physiques, géographiques que dans l'accueil des personnels soignants.

Dans les objectifs, les propositions :

Observer les besoins, les évaluer, faire connaître les manques du dispositif d'aide.

Ensuite évaluer les pathologies par des diagnostics et apprendre peut être à partager nos savoirs.

Ensuite une mise à disposition d'un référent médiateur dans chaque établissement. Ce référent médiateur serait dédié aux problèmes de santé en liaison avec les professionnels de santé extérieurs, de façon à créer un lien, de façon à créer une information et peut être une mise en confiance, à la fois des promoteurs de santé, et à la fois des gens qui travaillent dans le secteur médico-social.

Introduire une meilleure information donc, pour les problèmes de la personne handicapée, pour le personnel soignant, sa famille en développant des outils de communication.

Favoriser la création de services ambulatoires et d'Unités Mobiles de soins.

Concernant l'hospitalisation, en particulier pour les malades mentaux ou souvent à l'issue d'une hospitalisation, la personne est un petit peu laissée, il n'y a plus de suivi qui est opéré ensuite.

Miser sur l'accompagnement en développant des outils de communication par un système, d'information de santé, en sollicitant éventuellement des associations spécifiques (par exemple planning familial, lutte contre les addictions, prévention bilan santé etc.).

Prendre en compte également les missions de la MDPH dans le suivi et les problèmes de santé et de prévention.

Et enfin mettre à profit, pourquoi pas, des innovations qui peuvent être financées au plan régional en créant des réseaux inter-institutionnels avec les acteurs et les promoteurs des professions de santé, des professions du secteur médico-social.

Voilà de façon courte la synthèse de notre atelier.

**François Claus**, merci Madame Kreig. Y a-t-il sur ces questions de santé, de prévention, il est très important de laisser les deux termes accolés, des questions, des témoignages, des demandes de précisions qui émaneraient de la salle ? Oui Madame !.

### **Une personne dans la salle**

Il faudrait déjà qu'au niveau des hôpitaux il y ait un vrai partenariat.

Si on part d'un établissement existant déjà (Foyer de Vie, MAS), lorsqu'un résident de ce Foyer a besoin en urgence d'une hospitalisation, très souvent au niveau de l'hôpital, il n'y a aucune possibilité de rester, pour cette personne car le personnel ne reste pas à côté de lui. Il faut que l'établissement d'où vient la personne accueillie, mette à disposition un éducateur qui reste avec lui en permanence. Donc très souvent il y a de la part de l'hôpital vraiment un refus ou une difficulté à accepter cette personne handicapée qui arrive, ayant en plus un besoin d'assistance. Et même au niveau des personnels, comme les pompiers etc., qui viennent chercher ces personnes il y a une grande difficulté à les prendre en charge.

Alors je pense qu'effectivement, c'est bien de s'appuyer sur des foyers qui existent déjà pour mettre en place un système de santé, mais il me semble que déjà il y aurait, puisqu'on se place dans une démarche citoyenne, il y aurait peut être déjà au niveau des hôpitaux à mettre en place un accueil, qui permette à la personne handicapée venant de l'extérieur ou d'un foyer, d'être reçue comme n'importe quel citoyen normal.

## **François Claus**

Remarque effectivement intéressante, de quoi surprendre que l'hôpital ne soit même pas en mesure d'accueillir normalement.

Docteur Piteau-Delord vous voulez peut être répondre à cette question j'imagine que ça a déjà été évoqué.

### **Docteur Piteau-Delord**

On l'a évoqué, surtout la question de l'hospitalisation à partir de l'établissement, mais on a évoqué surtout la sortie de l'établissement après l'hospitalisation et le suivi.

Préparer la sortie en cas d'hospitalisation pour un retour en établissement ne présente pas de grandes difficultés. En revanche, le retour au domicile et en particulier pour les personnes handicapées qui présentent des troubles psychiques, nécessite de bien préparer la sortie ainsi que les relais à mettre en place à la sortie de l'hospitalisation.

C'est ce qui a été évoqué dans ce groupe. Mais il est vrai que la question de l'hospitalisation est quelque chose d'important dans les établissements. Ce que je disais dans le groupe c'est que quand on est en milieu périurbain, c'est un petit peu plus facile que dans la grande communauté urbaine de Marseille de pouvoir établir des liens, mais c'est vrai que ça se base sur des liens de proximité, des connaissances de liens avec les acteurs de santé, c'est vraiment cette mise en lien.

**François Claus**, d'autre remarques ou questions qui concerneraient ce thème, de la santé et de la prévention. Allez y Monsieur !.....

### **Une personne dans la salle,**

« oui le problème de l'hospitalisation concerne aussi bien les personnes handicapées qui ressortent avec des escarres attrapés dans les hôpitaux ou bien des impossibilités de se déplacer dans les chambres parce que les lits ne sont pas suffisamment espacés, pour laisser passer le long des murs avec des fauteuils roulants, et on a le même problème avec des personnes âgées. Alors ça c'est un problème général qui malheureusement arrive assez souvent, il faudrait trouver des solutions de formations suffisantes pour qu'il n'y ait pas de surprise quand quelqu'un handicapé arrive dans un hôpital ».

Alors en ce qui concerne par contre les groupes précédents, on avait parlé sur le sport ...

## **François Claus**

Attendez sur le sport on va y revenir tout à l'heure. On ne mélange pas les thèmes, on en revient aussi au problème du logement, de l'accessibilité même urbaine, tout simplement à ce que dans la conception mêmes des hôpitaux dès le dessin de l'architecte, je dirais, cette préoccupation soit prise en compte.

### **Une personne dans la salle**

« Il faudrait aussi que les CHS s'inscrivent de la même façon que les établissements sociaux et médico-sociaux dans une logique de parcours de telle sorte que le traitement de la maladie psychique ne devienne plus une affaire seulement d'un patient isolé dans sa pathologie et dans son univers institutionnel, mais soit relié au monde dans une logique de parcours articulé, pour compléter ce que disait Madame tout à l'heure. »

### **François Claus,**

Merci de cette remarque et il y avait une autre question qui va peut être rebondir juste à côté,

### **Une personne dans la salle**

« Oui c'était juste pour signaler également le problème de la prévention des soins dans les cabinets qui ne sont pas accessibles. Alors outre l'accessibilité du bâtiment je pense au matériel, fauteuil de dentiste table de gynéco, enfin tout le matériel en fait qui en France n'est pas du tout adapté.

### **Madame Piteau-Delord**

Cette question du mobilier j'allais dire « médical adapté » a été posée aussi pour l'accès au dépistage qui est organisé par la Caisse d'Assurance Maladie. En fait, ne serait-ce que sur l'accessibilité à ce dépistage, est-ce que l'Assurance maladie a pris en compte la question d'accueillir des personnes handicapées, puisqu'elles peuvent bénéficier du dépistage comme tout citoyen? Il est vrai que c'est une difficulté aussi de pouvoir arriver, par exemple à 8h30 tapantes sur le site de la Rose pour pouvoir accéder à ces dépistages systématiques. Voilà ça fait partie des questions autour de la formation et de l'information des acteurs de santé aux questions du handicap et aux spécificités de certains handicaps.

### **François Claus**

C'est la moindre des choses.

Monsieur !

## Une personne dans la salle

« Je suis bavard, très très court !.....je rappelle qu'en 2006 il y a encore des hôpitaux dans la région qui ne sont pas accessibles, merci !

Mais quand je dis pas accessible c'est vraiment pas accessible quoi !

### François Claus :

L'hôpital concentre aussi pour le monde ordinaire un certain nombre de grandes difficultés. On en revient aux remarques qu'on faisait aussi ce matin ou tout à l'heure sur le logement.

Voilà donc pour les ateliers et les synthèses, forcément parcellaires, comme je le disais, mais qui néanmoins permettent de faire émerger un certain nombre de propositions sur lesquelles vous reviendrez peut être tout à l'heure en conclusion Madame Van Muysen.

En tout cas, cela dresse un état des lieux deux ans après les derniers Etats Généraux de ce que sont aujourd'hui les préoccupations. Certaines remarques nous disaient qu'en 15 ou 20 ans ça n'avait pas évolué, un certain nombre de chose restent un peu bloqué, mais c'est aussi le but de ces Etats Généraux que de les reformuler et d'espérer que les choses aillent dans le bon sens et continuent à avancer.

Le 3<sup>ème</sup> temps de ces Etats Généraux après celui de l'information ce matin, après celui des ateliers, c'est la table ronde. Une table ronde qui a été en partie entamée puisqu'on a évoqué le débat sur un certain nombre des questions, mais que nous allons maintenant développer. Nous avons souhaité avec le comité de pilotage inscrire cet échange dans l'esprit de la nouvelle loi, qui est l'esprit de ce parcours.

Quelles sont les interactions possibles entre le monde, « ordinaire » et le monde du handicap ?

Cette table ronde va vous présenter un certain nombre d'expériences qui peuvent servir d'illustrations tout à fait intéressantes.

Puisqu'on parle de parcours de vie, on partira de l'éducation pour arriver jusqu'au monde de la culture en passant par le monde du travail, en demandant effectivement aux personnes qui doivent intervenir dans cette table ronde de nous rejoindre sur l'estrade.

Nous allons donc avec ces expériences, partant dans ce parcours de vie qui commence à l'éducation et qui va jusqu'au problème pourquoi pas de retraite, qui ont été évoqués, vous présenter un certain nombre d'illustrations de terrain ou des interactions entre monde « ordinaire » et monde du handicap qui sont possibles, peuvent peut être servir d'exemples, vont donner lieu, j'imagine, de votre part, à des réactions, des questions, en tout cas nous sommes là.

Avant de commencer de manière j'allais dire chronologique, par le thème de l'éducation il était indispensable d'évoquer le problème de l'institution, l'institution au service justement de ce projet de vie qui est aujourd'hui au cœur de la loi et des préoccupations pour les enfants et les adolescents, et c'est Monsieur Autheman qui va nous présenter son expérience. Monsieur Autheman vous êtes le directeur de l'IME Val Paillon dans le 06.

### Monsieur Autheman –Projet de vie et intégration scolaire à l'IME Val Paillon (06)

Mon propos sera de montrer en quoi les institutions médico-sociales et notamment les IME, pour les enfants et les adolescents sont au service du projet de vie, tel qu'il apparaît dans la loi de février 2005. Depuis longtemps les professionnels de ces institutions travaillent grâce à ce type de concept, qui pour l'avenir constituent de véritables pôles ressources indispensables pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi, voire l'évaluation du projet de vie des enfants et adolescents handicapés.

L'IME Val Paillon à Sclos de Contes dans les Alpes Maritimes est un IME pour enfants et adolescents déficients intellectuels, mais le propos pourrait certainement être généralisé à d'autres IME, en tout cas il est généralisable aux IME de l'A.D.S.E.A qui en gère plusieurs.

En effet depuis longtemps l'IME Val Paillon travaille avec le concept de projet de vie, même si jusqu'à présent nous ne l'appelions pas projet de vie, car l'idée d'un projet de vie pour un enfant, quel qu'il soit d'ailleurs, peut susciter des interrogations et des malentendus.

Ce matin M. Vidal-Naquet nous a éclairé sur ce concept de projet de vie, donc je n'y reviens pas, mais le souci des professionnels est bien sûr de ne pas enfermer l'enfant sur une voie toute tracée pour la vie, mais je crois que le malentendu a été levé.

Le témoignage pour l'IME Val Paillon va consister en quelques flashs que je vais prendre de notre expérience, sur ce projet élaboré avec l'enfant, la famille et en lien avec le monde ordinaire.

Tout d'abord, chaque enfant suit un programme qui lui est propre. Il n'y a pas deux enfants qui aient le même programme dans l'établissement, et surtout hors de l'établissement, puisque hors de l'établissement, il y a des activités comme la danse, le chant, le théâtre, qui se déroulent dans des associations locales qui accueillent d'autres enfants qui ne sont pas handicapés, ou comme par exemple à la médiathèque du village où les enfants vont emprunter des livres et vont les rendre comme tout autre enfant habitant le village.

Autre exemple : la scolarisation, qui est possible à l'intérieur de l'IME avec deux classes, mais certains enfants ou adolescents, toujours en fonction du projet, sont scolarisés pour un temps partiel dans les écoles ordinaires de la commune ou des communes voisines, voire au collège. Les premières scolarisations en milieu ordinaire datent de la fin des années 70, c'est dire que le projet de scolarisation ne date pas d'hier.

D'ailleurs l'objectif de cette scolarisation varie aussi d'un enfant à l'autre, il peut viser des apprentissages purement scolaires, mais il peut aussi viser des apprentissages psychosociaux, de comportement, si vous voulez, en milieu scolaire ou en un domaine très particulier, le dessin, le domaine verbal ou le domaine sportif, etc.

La notion d'accueil est aussi une notion en pleine évolution dans le projet de vie. Où va vivre cet enfant ? La notion d'internat et d'externat est complètement dépassée. Pour chaque enfant, en accord avec la famille et en essayant de comprendre quel est son souhait, éventuellement avec les partenaires éventuels, il est déterminé le type d'accueil qui lui convient le mieux. Cela peut être le retour en famille tous les soirs, mais ça peut être aussi le retour en famille en fin de semaine ou alors un mixte des deux, c'est-à-dire il rentrera le lundi soir à la maison, le mardi soir à la maison, puis le mercredi, il va dormir dans l'établissement et le jeudi il rentre à la maison ou inversement. Egalement, ce type d'accueil évolue dans le temps. A un moment donné, l'enfant (ou c'est plutôt quand on arrive vers l'adolescence) peut être amené en grandissant à prendre ses distances avec la famille donc, il va passer un peu plus de nuits hors de la maison.

Il peut y avoir aussi le cas inverse, ça n'est pas à exclure, où en grandissant parce qu'il s'est stabilisé et qu'il a renoué des liens différents avec son père, sa mère, sa fratrie, il va resserrer les liens et les parcours de l'un vont être à l'opposé des parcours de l'autre.

Evidemment comme tous les IME, chaque fois que nécessaire et au minimum tous les ans, l'orientation est revue. L'enfant peut aussi à moment donné rejoindre un autre type d'établissement et notamment les établissements scolaires ordinaires, que ce soit les CLIS ou les UPI ou les SEGPA ou le milieu ordinaire, avec ou sans, mais c'est plutôt généralement avec l'aide d'une équipe de SESSAD (Service Spécialisé et Soins à domicile). Ils peuvent aussi en fin de parcours, parce que la question a été posée dans l'atelier : en fin de parcours de l'UPI (à 16 ans) que se passe-t-il ? Là aussi il peut y avoir une entrée dans la section d'initiation et de première formation professionnelle de l'IME qui aura été préparée et relayée généralement le SESSAD.

Donc il existe une très grande souplesse entre les différentes sections, ce qui fait que pour rentrer par exemple dans la section d'initiation et première formation professionnelle, il n'y a pas besoin de passer un examen, on procède par le système de passerelle, pour ne pas dire, essai, erreur. On tire les conclusions de ces « passages », on augmente un peu le temps, on diminue, on adapte le temps en fonction du cas.

Mais ce qui est très important aussi, au-delà des apprentissages, qu'ils soient scolaires ou pré-professionnels, c'est que sont visées des compétences psychosociales dans le monde ordinaire. Or, notre implantation, je l'ai pas dit tout à l'heure, est en milieu rural, dans la périphérie de Nice. Cette implantation en milieu rural permet des relations avec la population locale, qui sont plus personnalisées, d'ailleurs Mme Piteau-Delord le disait tout à l'heure, plus vraies, plus continues aussi dans le temps.

Alors quelques réflexions à partir de ces petits témoignages, c'est que tout au long de ces années les professionnels ont engrangé une expérience du projet individualisé auprès de l'enfant et de l'adolescent handicapé. Je parle pour les IME accueillants des déficients intellectuels, en lien avec le milieu ordinaire.

Cette méthode a donné des résultats incontestables sur le plan des apprentissages, des compétences sociales, mais également de l'équilibre psychique des personnes.

Chaque enfant a pu suivre son parcours jusqu'à l'âge adulte en harmonie avec son milieu familial, sans pour autant être confiné dans une institution fermée.

Comme aiment à le dire les parents de ces enfants, l'IME est une école, mais c'est plus qu'une école, parce que ces enfants ont pour la plupart besoin de plus qu'une école.

Ils ont besoin que l'école s'adapte à leur cas particulier, ils ont besoin que l'école leur apprenne à vivre, à communiquer avec les autres, leur apprenne la citoyenneté, même pour ceux qui sont encore très éloignés de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, et même parfois du langage.

Mais une école aussi où les soins sont dispensés, en fonction de leurs besoins médicaux parce qu'il y en a, des besoins psychologiques et des besoins psychiques, et où l'écoute des symptômes permet d'aider à la résolution des états de crise et de tension sans risquer l'exclusion.

Pour mener à bien ce travail, l'IME Val Paillon s'est inscrit dans un véritable réseau.

Le premier réseau c'est le partenariat avec les familles, qui jouent un rôle essentiel dans ce travail, mais partenariat également avec les écoles voisines, des communes voisines, en lien avec les secrétaires de CCPE, qui préfigurent le travail de l'enseignant référent.

Travail en réseau également avec la psychiatrie adulte ou psychiatrie de l'enfant, même si le manque de moyen de ces dernières a freiné les possibilités de coopération. Néanmoins, ça a tout de même existé et donné de bons résultats. Et puis travail aussi en partenariat avec les autres services sociaux notamment l'ASE quand c'était le cas.

Mais je voudrais insister sur une autre dimension.

Depuis quelques années, le travail en réseau dépasse le cadre strictement médico-éducatif puisque l'IME Val Paillon s'est inscrit dans, « le pays des Paillons », territorialité dans laquelle il joue un rôle reconnu par les interlocuteurs, notamment les maires bien sur, mais également, les chefs d'entreprises et les exploitants agricoles, puisque c'est une région rurale.

Le directeur de l'IME est d'ailleurs « es qualité » président du conseil de développement du pays des Paillons, qui est comme vous le savez, un petit peu l'équivalent du conseil économique et social régional, toutes proportions gardées, et avec beaucoup de modestie !

Des conventions sont passées avec les mairies, les entreprises, les exploitations agricoles pour offrir des terrains d'apprentissage aux jeunes handicapés, sachant que l'apprentissage pré professionnel, se double d'un apprentissage de la vie sociale en milieu rural.

Les résultats sont extraordinaires dans ce pays où l'olivier est emblématique, les jeunes participent à la vie économique et agricole en cultivant l'olivier, notamment avec la production d'huile, en position d'apprenti. Ils participent aussi à des travaux comme le débroussaillage des terrains de la commune ou la peinture des bancs publics. Ils sont donc reconnus par la population qui les accueille dans leur village, comme des jeunes du village. Il ne faut pas voir aujourd'hui la notion de territoire sous le seul angle administratif. La notion de territoire dépasse le cadre administratif et politique, les gens prennent peu à peu conscience qu'ils vivent et travaillent dans un territoire plus grand que la commune. C'est l'émergence, dans la conscience collective, qu'il existe un espace cohérent dans lequel s'organisent les relations de travail, les relations économiques, les déplacements, l'habitat, la scolarisation, l'offre de soins, les loisirs et j'en oublie...mais également évidemment le cadre de vie et le développement durable.

Les professionnels de l'IME Val Paillon se saisissent de ces concepts nouveaux, de ces outils encore peu familiers dans notre univers professionnel, pour aider les enfants et les adolescents, puis les jeunes adultes qu'ils vont devenir à se frayer peu à peu un chemin vers leur future vie d'adulte. Cela demande beaucoup de savoir-faire, de compétences, de travail en réseau et en partenariat. C'est cela aussi le travail d'une institution au service du projet de vie.

Alors ce travail demande des moyens, il a un coût, il suppose une politique audacieuse de formation et de qualification des personnels, il ne peut pas s'improviser par la seule position idéologique, de mélanger les personnes handicapées adultes ou enfants en milieu ordinaire, les IME de l'ADSEA, comme d'autres IME, ont su, bien souvent obtenir ces moyens, les cultiver et les valoriser.

Et dans les années qui viennent, peut-être même dans les mois qui viennent, des parents découvrant le handicap de leur enfant vont devoir choisir quel sera la projet de vie de leur enfant, il faut qu'ils trouvent auprès d'eux des professionnels aguerris, aptes à leur proposer les solutions adaptées à leur enfant, le sur-mesure susceptible de faire progresser leur enfant vers sa vie d'adulte en effectuant les apprentissages nécessaires, tout en tissant des liens harmonieux avec le monde ordinaire, ce qui n'est pas facile.

Les institutions médico-éducatives seront, sont déjà, les pôles ressources pour aider et soutenir les familles de l'enfant handicapé, mais aussi les autres professionnels, l'institution scolaire et les travailleurs sociaux dans ce nouveau défi, Merci.

#### **François Claus,**

Merci M. Autheman, restez ici parce que à mon avis vous allez être sollicité ou tout simplement des remarques. Voilà une main se lève...

#### **Collectif des Démocrates handicapés**

« Je souhaiterais connaître après toutes ces explications au niveau du projet de vie d'un enfant ou d'un adolescent, où on lui demande effectivement de donner toute l'expression de lui, pour qu'on puisse effectivement le suivre dans sa vie. Et de l'autre côté on a, les médecins, les juristes, qui disent le plus souvent, surtout dans le cas cité par exemple dans un IME, c'est un enfant que n'a pas de volonté propre. Alors juridiquement l'enfant là ! il est où ! Dans quelle situation est il ? »

#### **François Claus,**

à cette question difficile y a t'il là un vrai vide juridique ? Quelqu'un veut il répondre ou rebondir à ce propos qui effectivement soulève une question tout à fait décisive.

La preuve que la question est bonne c'est que personne n'en a la réponse en tant que telle.

#### **M. Autheman**

On est parfois confronté au problème d'un enfant qui exprime, soit verbalement s'il en a la possibilité, soit par son comportement, ou parfois les deux, une volonté, soit par exemple de ne pas rester, donc je vais prendre des exemples basiques, simples à comprendre, de ne pas rester interne à l'IME, de ne pas coucher à l'IME, de rentrer tous les soirs dans la famille et la volonté des parents pour x raisons de le maintenir dans la situation de rester à l'IME ;

Donc c'est vrai que là, il va falloir essayer de rapprocher les points de vue, et en dernier ressort, c'est quand même l'autorité parentale qui s'impose, voilà ce type de situation.

Mais bien souvent on arrive sur des choses, comme le choix d'une activité ou le programme, par exemple la scolarisation, on arrive à négocier les choses avec l'enfant la famille et l'équipe médico-éducative.

#### **François Claus**

D'autres questions et d'autres remarques?

#### **Une personne dans la salle**

« Une intervention très brève, je suis personnellement choqué par le fait qu'on puisse envisager ne serais ce qu'une seule seconde qu'un enfant dans un IME puisse ne pas avoir de volonté propre, voilà ! »

**François Claus,** puisse ne pas !.....redites le ?.....

Avoir de volonté propre. Par rapport à la question je n'ai pas tout compris, en fait un enfant dans un IME, et bien si on lui en donne les moyens et la possibilité a tout à fait les moyens de s'autodéterminer et de bâtir un projet au départ avec sa famille et d'affirmer son propre projet après, enfin personnellement je ne vois pas où est le problème »

#### **Une personne dans la salle,**

«Non je ne peux pas vous laisser dire ça parce que je pense que suffisamment de monde ici peut le dire, très souvent ne serait-ce qu'un médecin, un psychiatre ou pendant une expertise, pour un enfant qui est en IME, qui est un handicapé mental, il n'a pas de volonté propre, alors que mon chien ou mon chat ont la volonté propre là nous sommes tout à fait d'accord.

Mais donc par le projet de vie, est-ce qu'on ne peut pas faire avancer ce type de raisonnement, qui a sûrement été mis en place tout simplement pour des questions juridiques, mais qui est illogique quelque part, totalement illogique, il y a une réflexion sûrement à y apporter. »

#### **François Claus,**

Monsieur !

#### **Une personne dans la salle**

« J'ai compris le principe, plus la situation est difficile plus le projet individualisé doit être dense, touffu. Plus la carence est importante, plus l'étayage, et l'outillage doit être développé. La volonté propre des personnes finit par s'exprimer.

Vous faites un parallèle osé je trouve, entre les chats, les chiens et les humains, on arrive avec du temps, de l'expérience, du savoir-faire à connaître un petit peu quand même, ne serait-ce que par observation, quels sont les goûts de quelqu'un, quelles sont ces attirances et préférences donc. Pour moi c'est là qu'on prend toute la dimension de la logique de parcours personnalisé et de travail d'évaluation initiale, voire même de remonter encore plus en amont que ça. On peut aller très très loin dans ce principe de la logique d'évaluation et de parcours individualisé. Plus c'est vide, plus il faut remplir. »

### **François Claus,**

Merci pour vos remarques !

Monsieur !

### **Une personne dans la salle**

« Oui je voulais simplement souligner que, une des missions de la MDPH est une mission de conseil également, et de conseil dans l'élaboration par exemple des projets de vie, dans l'élaboration aussi de ce que peuvent faire les équipes pluridisciplinaires. Il serait intéressant de savoir, de connaître s'il y a une formation qui a été prévue, pensée ou souhaitée au niveau des MDPH par exemple pour que, ceux qui vont participer à ce conseil, qui vont être ses conseillers si je puis dire, avec les référents par exemple aussi et les membres des CDA ou de la MDPH, aient une formation à l'élaboration du projet de vie. »

### **Une personne dans la salle**

« Le projet de vie, ce matin M. Vidal-Naquet disait que ça dépendait de la subjectivité et puis du milieu de chacun, mais ça dépend aussi des moyens qui sont proposés par la société aussi, pour l'accomplir. Il est bien évident que si à un moment donné un enfant qui est dans un IME souhaite être scolarisé, c'est arrivé à un parent du collectif, la famille et l'enfant lui-même avaient envie de tenter une expérience scolaire, c'était une envie qui ne pouvait être prise en compte que si cela était possible. Or cet enfant s'est retrouvé dirigé vers une UPI au mois de juillet. Il a été sorti de l'IME puisque en septembre sa place était dans l'UPI. Le mois de septembre arrivé, l'UPI a dit qu'elle ne pouvait pas l'accueillir. Donc on peut avoir aussi dans l'expression d'un projet de vie, cette difficulté rencontrée par les familles et par le jeune qui l'exprime, à savoir que puisqu'il n'y a pas de moyen de toute façon, ce projet ne sera pas réalisable. »

### **François Claus,**

Disons que c'est une manière de régler le problème par la négative, ce qui n'est pas la meilleure. En attendant vous m'avez fourni la transition toute trouvée puisque dans le parcours de vie, nous allons.....y avait une remarque à faire ?

### **Une personne dans la salle,**

C'est une petite question, vous avez parlé qu'il y avait un réseau avec les écoles. En fait je me posais la question, quels sont vos rapports avec les écoles voisines et concrètement quels sont les liens, qu'est ce que ça permet justement à l'enfant en IME ?

### **M. Autheman**

Les relations qu'on a avec les enseignants sont des relations régulières. Alors jusqu'à présent, on travaillait quand même sur la base des enseignants volontaires pour travailler avec nous. Ce n'est pas tous les enseignants. Mais surtout, pour chaque enfant qui rejoignait une classe ordinaire des écoles environnantes il y avait la recherche de la meilleure adéquation entre l'âge de l'enfant, ses possibilités, son comportement psychosocial également, et également le programme de la classe.

Et c'est comme ça que se construisait le projet individualisé scolaire donc un petit peu ce qui va être maintenant le projet personnalisé scolaire, avec la famille, l'enfant, l'équipe éducative de l'IME, enfin pluridisciplinaire, et l'enseignant.

L'enseignant étant lui également entouré de la directrice ou du directeur de l'école et du secrétaire de circonscription. Parfois, on avait une commission un petit peu plus élargie avec le psychologue scolaire, suivie d'une délibération au niveau de la CCPE. Ensuite tout au long de la mise en place du projet il y a un suivi, c'est-à-dire rencontres régulières, donc l'enseignant venait à l'IME généralement plutôt entre midi et 13h30 pour éviter qu'il ne soit bloqué par les horaires de sa classe, et on faisait le point des objectifs qu'on s'était fixés, comment ça se réalisait, s'il y avait à le réajuster. En général, c'était plutôt à le réajuster en augmentant un petit peu le temps parce que c'est vrai que ça donnait une idée pour l'enseignant, il fait ça, mais il pourrait faire telles activités qui correspondent bien à son profil. Ça pouvait éventuellement être un petit retour en arrière si on s'aperçoit que l'enfant est en difficulté plus importante que ce qu'on avait pensé au départ.

Et puis en fin d'année on fait un bilan avec l'ensemble des enseignants qui font partie du réseau.

### **Madame Van Muysen**

« Ce que je voulais dire aussi, on ne va pas pouvoir aborder malheureusement toutes les questions et tous les thèmes aujourd'hui. Je crois que c'est important que ces tables rondes se fassent de la meilleure des manières, sans frustration et conflit, vraiment essayer d'écouter toutes ces expériences, voilà, que l'on puisse passer maintenant sur les différents thèmes, en plus je crois que la transition est toute trouvée.

### **François Claus,**

Absolument on y venait tout de suite et on va donner la parole.....merci Monsieur Autheman, on va donner la parole à Monsieur Cohen-Coudart

Vous êtes le principal du Collège Raspail à Carpentras et on a une belle illustration de l'ouverture du monde éducatif au handicap

### **M. Cohen-Coudart, principal de collège : Intégration scolaire en ZEP**

Donc, je suis le principal du collège Raspail de Carpentras et je viens témoigner modestement aujourd'hui d'une intégration réussie d'enfants handicapés dans un collège, situé en zone d'éducation prioritaire dans le département de Vaucluse.

Un établissement de 800 élèves qui a la chance d'avoir une diversité de recrutement puisqu'il a une SEGPA, une classe relais qui s'adresse à des élèves en difficulté et en marge sur le plan scolaire, un CAP nouvelle chance pour des jeunes qui sont sortis du système scolaire sans affectation et enfin une UPI.

Un tout petit peu d'histoire : cette UPI a été créée en 1999. C'était la première UPI du département de Vaucluse, elle est née bien sûr de la volonté et de la détermination des membres de l'Education Nationale. Mais aussi d'élus et de parents d'enfants à besoins particuliers. Je dois dire quand même que c'est un vrai long chemin, puisque le collège Raspail s'est positionné sur l'unité pédagogique d'intégration.

Mais auparavant, plusieurs établissements avaient refusé l'accueil de cette classe, c'est dire que le contexte dans lequel on se trouve est un contexte difficile puisque les gens de l'Education Nationale, hormis « les spécialisés » (les instituteurs spécialisés et les professeurs des écoles spécialisées) sont loin du problème du handicap et ont du mal, ont eu du mal en tout cas à envisager au démarrage l'intégration d'élèves handicapés dans l'établissement.

L'UPI du collège Raspail est une UPI qui accueille des enfants donc d'âge du collège, atteints de troubles de la personnalité et de graves déficiences intellectuelles.

Alors au début, l'ouverture effectivement se heurte à l'indifférence, peut être aussi à certaines craintes. Je crois que c'est ça ! La question que se posait et se pose les différents personnels, était pourquoi changer les habitudes, pourquoi cette intégration, et maître mot aussi : comment allons nous faire nous ne sommes pas formés ?

Je crois que là tout à l'heure on a parlé de formation : grande inquiétude dans le monde de l'éducation sur comment se former pour comprendre et essayer d'agir au mieux pour un enfant handicapé. Parce que ce n'est pas un rejet, c'est souvent l'ignorance qui fait ce rejet ou cette forme de rejet.

Il fallait donc mettre en place un dispositif d'accompagnement. Il y a eu donc de l'information, une information en interne très importante. Des actions ont été mises en place en direction d'abord, parce que vous le savez peut être mais pour qu'il y ait une ouverture d'unité pédagogique et d'intégration dans un établissement scolaire, il faut que le conseil d'administration se prononce et accepte cette ouverture. Donc, explication : il fallait convaincre aussi.

Ensuite en direction des personnels où il a fallu donner des informations, dédramatiser, par ce que c'est cela en fait, c'est qu'il faut pour les individus ordinaires dédramatiser ce qu'est un enfant handicapé.

Un enfant handicapé, c'est d'abord un enfant. Même s'il y a des besoins particuliers. Ensuite, il a fallu aussi parler aux élèves ordinaires de la venue d'une classe UPI dans l'établissement. Alors cela s'est fait avec, d'abord, la nomination d'un instituteur spécialisé, avec je crois comme indication autisme, puisque nous accueillons des enfants autistes et des enfants trisomiques aussi.

Cet instituteur spécialisé est passé dans toutes les classes de l'établissement pour expliquer, pour répondre aux questions.

Et ensuite cette information était relayée par les enseignants qui avaient été aussi petit à petit formés par cet enseignant. Donc l'intégration s'est faite très lentement.

Ensuite il y a eu des réunions ouvertes et de l'information auprès des parents d'élèves. Parents d'élèves, non pas des futurs élèves de l'UPI, mais parents d'élèves ordinaires, qui se posaient des questions et qui avaient envie de savoir ce qu'était une classe UPI.

Ensuite bien sûr l'accueil des parents d'élèves de l'UPI, qui, bien entendu étaient satisfaits de l'accueil dans un établissement scolaire ordinaire. Mais ça met en jeu aussi beaucoup de choses, qui sont de l'ordre de l'inquiétude, de savoir comment vont être accueillis les enfants ? Comment ils vont être pris en charge ?

En terme d'encadrement, une UPI, est constituée d'un instituteur spécialisé, c'est lui qui la pilote. A côté de cela, il y a ce que nous appelons actuellement des assistants d'éducatifs, et des auxiliaires de vie qui aident, et un partenariat avec un SESSAD.

C'est vrai que les collaborations sont fortes actuellement et je crois que nous avons réussi à progresser grâce à ce partenariat.

Le partenariat est important, puisque le projet d'UPI est un projet intégré au projet d'établissement. On fait intervenir d'autres établissements en collaboration ; bien sûr, on travaille avec les structures médico-sociales, et le secteur professionnel afin de mettre en place dans le cadre des projets individuels des élèves, la prise en charge éducative bien sûr, rééducative, et pré professionnelle.

On a parlé tout à l'heure de SESSAD, le SESSAD a permis d'avoir à temps plein dans l'établissement une éducatrice spécialisée issue de l'IME, et donc il y a un partenariat très fort.

Les objectifs pour les élèves d'UPI, bien sûr pour nos élèves, tous les moyens de progresser sont utilisés, malgré des difficultés cognitives parfois importantes. Ils ont besoin comme les autres enfants d'apprendre, bien entendu, par des moyens détournés pour certains : chaque enfant a une particularité.

Deuxième chose importante : leur participation à la vie de l'établissement. La vie de l'établissement, c'est la classe bien entendu, mais c'est la cour de récréation, les couloirs, le temps entre midi et deux, la demi-pension avec un self où chacun prend son plateau, se dirige, s'assoie, mange en communauté et non pas uniquement entre enfant de l'UPI.

Les enfants de l'UPI sont 10, mais au milieu de leurs camarades. Je dois dire que pour ce qui concerne les élèves ordinaires, l'accueil d'une classe d'UPI dans l'établissement scolaire a été très facile, puisque pour eux, en fait, il n'y a pas de différence. C'est vrai que l'UPI au collège, ça a été une nouveauté, mais il est vrai que c'était précédé par un travail qui existait dans les CLIS, depuis longtemps. Les enfants étaient peut être plus habitués que certains adultes à vivre avec leur camarade.

En ce qui concerne les élèves, nous pratiquons dans l'établissement ce que nous appelons des pratiques inversées. Autour de l'enseignant spécialisé au collège Raspail, il y a 12 enseignants ordinaires (éducation physique, de maths de physique, d'espagnol...) qui participent à la vie de l'unité pédagogique d'intégration. Ces moyens nous sont donnés par l'Inspection Académique, qui sont des moyens supplémentaires qui viennent nous aider afin de faire que les enfants d'UPI soient véritablement pris en charge par un ensemble d'enseignants volontaires, qui au départ n'était pas formés et qui le sont devenus petit à petit, déjà parce que l'instituteur spécialisé était quelqu'un d'inspiré, quelqu'un qui avait envie de transmettre.

Maintenant, c'est quelque chose d'établi dans l'établissement. Mais il n'y a pas que les enseignants dans l'établissement : les surveillants, les CPE, les conseillers principaux d'éducation, et les personnels de service, les personnels agents, les agents d'accueil, sont aussi présents.

L'UPI n'est pas une classe à part de l'établissement, c'est une classe, et pour moi chef d'établissement, c'est une classe ordinaire de l'établissement maintenant, parce qu'intégrée.

Bien entendu le chemin a été long, mais aujourd'hui tout le monde participe à la vie de l'UPI, les taxis qui vont et viennent, les enfants qui sont attendus, récupérés. Ce quotidien là fait partie de l'établissement.

En ce qui concerne les enfants, en un mot les enfants de l'UPI participent aux ateliers théâtre, participent aux représentations théâtrales. On a fait plusieurs représentations théâtrales dans plusieurs salles (au théâtre de Cavillon, à l'auditorium du Thor). Récemment, il y a eu un spectacle de danse, où les enfants de l'UPI étaient en représentation avec leurs camarades.

C'est toujours très fort, de voir que cette intégration se passe très bien.

Ils ont participé de manière individuelle, certains d'entre eux, au milieu de leurs camarades.

Un voyage par exemple au ski , un voyage au ski que nous faisons pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> chaque année, il y a toujours des élèves de l'UPI qui participent et ça se passe très bien. Sur le plan culturel un voyage en Italie par exemple. Sur le plan sportif, nous avons une section rugby, et un élève participe à cette section rugby de temps en temps, un autre au basket.

Je crois pour ce qui est de l'aspect positif dans l'établissement, la création et l'existence de la classe d'UPI a fait que le regard des gens ordinaires a changé. Avoir quelques enfants handicapés dans l'établissement ne changeait rien, au contraire, apportait autre chose, d'ailleurs la relation de ces enfants aux autres enfants est excellente. Jamais nous n'avons de problème entre les élèves de l'UPI, et les élèves ordinaires, jamais il n'y a de conflits réels, alors qu'ils vivent au milieu d'eux. Lorsque je dis cela ça veut dire qu'ils ne sont pas sans surveillance, même en récréation, mais ils vivent leur récréation comme les autres enfants ».

Depuis 99, 13 UPI supplémentaires se sont créées dans le Vaucluse, sous l'impulsion de Michel Laurent. Et malgré tout, nous avons des problèmes quand à la sortie de nos élèves. J'assistai dernièrement à une équipe éducative : nous avons des élèves qui ont des affectations « IME », mais pour lequel il n'y a pas de place à l'IME. Ca existe aussi.

Donc nous nous battons pour essayer de faire qu'il trouve des solutions et je crois qu'il faut continuer le travail. Je vous dis juste un dernier mot : le collège Raspail va s'engager l'année prochaine dans un partenariat encore plus fort avec l'IME : nous allons accueillir en dehors de l'UPI quelques élèves de l'IME, qui viendront comme un groupe d'inclusion, intégrer au collège plusieurs ½ journées par semaine avec leurs éducateurs spécialisés, vivent au milieu des élèves du collège Raspail. »

**François Claus**, merci beaucoup, en tout cas pour cette très belle expérience. Pour rester dans ce chapitre du monde de l'éducation dans le parcours de vie face à ce monde ordinaire qui s'ouvre, et où ça se passe très bien, on voulait vous présenter une autre expérience c'est celle du GEIST 21 avec madame Audrey Serre.

**Audrey Serre, directrice du SESSAD du GEIST 21**  
**Accès à l'apprentissage et au travail non protégé**

Je suis là aujourd'hui pour vous parler d'un dispositif d'accès à l'apprentissage pour des jeunes déficients intellectuels, mis en place sur les Alpes Maritimes.

Le GEIST 21 Alpes Maritimes pour ceux qui ne connaissent pas, Groupe d'Etudes pour l'Insertion Sociale des Personnes Trisomiques 21, a été fondé en 1987 à l'initiative de parents et de professionnels de santé. Nous sommes fédérés au niveau national, il y a environ 60 GEIST en France

Le GEIST fonde sa légitimité sur notre croyance que les personnes trisomiques 21 peuvent développer leurs compétences et trouver leur place dans la société, pour peu qu'elles soient accompagnées un tout petit peu en ce sens ainsi que leur famille. Dans cet esprit donc, en s'appuyant sur des dispositifs de droits communs, nous les accompagnons tout au long de leur parcours pour leur permettre d'accéder à un maximum d'autonomie et une meilleure qualité de vie.

Depuis 2003, pour appuyer la mise en preuve du projet associatif, un SESSAD a été ouvert, dont je suis la directrice. Dans le cadre de ce SESSAD, nous accompagnons actuellement 18 jeunes âgés de 3 à 21 ans.

A la suite de l'ouverture de deux UPI en collège en partenariat avec le Conseil Régional et l'Education Nationale, en 2002, le GEIST 21 a contribué à ouvrir une UPI en lycée professionnel, sur Nice. Pour nous s'est posé la question de l'après UPI.

On les avait accompagnés jusque-là, on les avait encouragés dans leurs efforts, encouragés à s'imaginer un projet de vie en milieu ordinaire professionnel et social, donc on s'est dit qu'il fallait absolument qu'on mette en œuvre tous les moyens possibles pour les faire continuer en ce sens et leur permettre de concrétiser ce projet.

Nous avons donc mis en place un groupe de travail avec l'appui du Conseil Régional, du PRFPH, du PDITH, de l'AGEFIPH et du CFA public. Nous avons travaillé tous ensemble pour permettre à ces jeunes d'accéder à un statut d'apprenti.

En septembre 2005, une section CAP métiers divers a vu le jour au CFA public à Nice, pour un public de jeunes déficients intellectuels légers/moyens âgés de 16 à 25 ans, dont des jeunes trisomiques 21, puisque l'association GEIST était à la base de ce projet, et que nous nous travaillons avec ce public.

Concernant le projet, en fait nous avons tout réaménagé pour eux, en accord avec tous les partenaires, c'est-à-dire que par semaine ils font 18 heures en entreprise au lieu des 23 classiques. Ils font 12 heures par semaine d'enseignement au CFA. Cinq heures par semaine (qui restent sur les 35) sont destinés aux soins de rééducation de manière à ne pas leur prendre tout leur temps et qu'ils n'aient plus accès aux loisirs.

Nous avons été aidé par le Conseil Régional qui a voté le financement du coût pédagogique pour la formation, pour les jeunes recrutés par un employeur public, ce qui nous a ouvert pas mal de portes.

Alors quel est l'intérêt d'une section CAP métiers divers ? Cette appellation en fait nous a offert la possibilité de permettre à chaque jeune de choisir son orientation professionnelle en fonction de ses intérêts et de ses capacités, de son projet propre dans le cadre d'un parcours qualifiant. L'objectif premier de ce projet n'est évidemment pas l'obtention d'un CAP, on vise le développement et la validation de compétences professionnelles, ça doit être un tremplin pour ensuite pérenniser l'emploi en milieu ordinaire.

Ce projet nécessite bien évidemment un étroit travail en partenariat et fait bien entendu parti d'un projet global de vie des jeunes.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les personnes trisomiques, la signature d'un contrat d'apprentissage se prépare lentement.

Dès leur dernière année en UPI-collège, les jeunes entament un projet de pré professionnalisation par le biais notamment de stages en entreprises. A leur entrée en UPI-lycée, ils continuent à affiner ce projet tout au long des 3 années de scolarisation. Chaque jeune choisit son domaine professionnel accompagné par l'équipe du Sessad, de l'UPI et de sa famille. Nous mettons nos compétences respectives au service du projet du jeune. Nous venons aménager le poste de travail, nous essayons de co-élaborer des stratégies avec lui, nous mettons en place des compensations pour lui permettre d'exercer au mieux son poste de travail et les tâches qui lui incombent.

C'est un travail sur plusieurs mois, les preuves que le jeune donne de son adaptabilité à l'entreprise, l'accompagnement préparatoire, le tissage de lien avec l'entreprise qui lui permet ensuite de signer ensuite ce contrat d'apprentissage.

Parlons d'un point non négligeable -les aides financières-,. Nous nous sommes entourés de partenaires car en tant que service médico-social, nous n'avons pas forcément toutes les compétences requises pour parler de ce sujet là. Nous avons tissé des liens avec la mission handicap qui vient en soutien donc au projet, et qui vient parler avec les employeurs potentiels. Une fois le contrat d'apprentissage signé, l'accompagnement au sein des entreprises est effectué par le SESSAD qui suit le jeune, ainsi que par l'enseignant du CFA.

Nous nous rencontrons avec tous les partenaires du projet au moins 3 fois par an pour faire le point sur son avancée.

En ce qui concerne le bilan, il sera plutôt sommaire puisque en fait la section n'est ouverte que depuis un an. Ce qui est certain, c'est que nous sommes vraiment très heureux de constater que les jeunes se sont emparés de ce projet et se sont investis dans leur travail. Leur engagement est réel, et il est extrêmement motivant pour les entreprises qui travaillent avec eux.

Pour concrétiser, je voulais vous citer l'exemple de Sophia que nous suivons. Elle a 18 ans elle est trisomique 21. Cette jeune depuis le début nous a toujours dit qu'elle voulait s'occuper d'enfants. Donc nous avons suivi son envie et on l'a aidé à trouver, au départ des petits stages en entreprise dans des haltes-garderies.

Au fur et à mesure de ces stages, les années passant, la mairie a eu vent du travail que Sophia accomplissait, tout simplement par un retour de ses équipes, et elle a accepté de signer un contrat d'apprentissage avec cette jeune. Donc c'était aussi expérimental pour la mairie puisque en fait ils n'avaient jamais signé de contrat d'apprentissage avec une jeune trisomique. Sophia ne sait pas bien lire, elle ne sait pas bien écrire non plus, mais par contre elle a des compétences relationnelles et professionnelles vraiment remarquables que ce soit avec les enfants ou ses collègues.

Nous nous sommes appuyés sur ces compétences-là et pour l'aider dans son cheminement. Sa famille, le SESSAD, le CFA et la Crèche qui l'emploie actuellement se sont unis dans un partenariat étroit.

Notre ergothérapeute et notre éducateur spécialisé passent tous les 15 jours dans la crèche pour l'aider à organiser son travail, à aménager ses tâches. Nous avons réfléchi tous ensemble à l'élaboration d'un référentiel de compétences qui soit basé sur celui du CAP Petite Enfance (qu'elle est en train de préparer) qui soit également adapté à ses compétences propres. Actuellement notre prochain challenge va être la pérennisation de son emploi et de celui des autres jeunes de la section au terme des 3 années d'apprentissage.

Mais pour moi en tout cas, l'exemple de Sophia nous montre qu'en ouvrant cette section nous avons répondu au désir de ces jeunes de travailler et de se réaliser au travers de responsabilités professionnelles.

Pour la rentrée 2006 /2007 la question de la disponibilité en terme de places commence à se poser. L'ouverture l'année dernière de la section a permis à tous les jeunes qui souhaitaient, d'y rentrer, donc il y avait 10 places de disponibles, 7 ont été prises.

Cette année ça va commencer à être beaucoup plus difficile, le coordonnateur du CFA me disait récemment, qu'en fait, il est déjà submergé de demandes, et 3 places disponibles.

En tout cas ce projet expérimental dans le département dans le contexte de la loi de février 2005, devrait vraiment servir à ouvrir de nouvelles portes pour les jeunes notamment trisomiques 21.

Grâce à notre réseau national, par le biais de notre Fédération, nous savons qu'il y a des départements où des jeunes trisomiques signent des contrats d'apprentissage et sont inscrits à titre individuel en CFA. Sur le département, on n'en est pas encore là, mais en tout cas, ça commence à venir.

Ce qui est certain, c'est que la signature d'un contrat d'apprentissage reste à l'heure actuelle encore très liée aux rencontres humaines, au relationnel.

J'espère que les représentations vont vraiment continuer à se disloquer par le biais d'exemple comme celui de Sophia ou de ses camarades. Pour terminer, je voudrais remercier encore tous les partenaires qui ont travaillé avec nous, qui nous ont permis de concrétiser ce projet et surtout qui ont cru en lui.

### **François Claus,**

Merci beaucoup, à travers ces deux belles expériences, l'une du monde ordinaire si je puis dire, le collège Raspail à Carpentras, l'autre d'un établissement plus spécialisé.

### **Une personne dans la salle**

Alors ça s'adresse tout particulièrement au Principal du collège Raspail que j'arrive pas à voir d'où je suis, à qui je fais vraiment tous mes compliments étant donné la complexité de son affaire, qui nous a très bien expliqué, en particulier au démarrage. Ce matin la question était posée par un principal de collège qui lui-même est handicapé et en retraite, qui s'est posé la question du sport concernant les élèves handicapés dans un collège ordinaire et normal, pensant qu'il n'aurait droit qu'à des exemptions de sport. Qu'est ce que vous en pensez Monsieur ?

### **Monsieur Cohen-Coudart**

«Pour ce qui nous concerne, nous n'avons pas là dans l'UPI d'enfant handicapé moteur, mais l'enseignant qui s'en occupe, puisque c'est un enseignant d'éducation physique qui prend la classe d'UPI dans son emploi du temps comme n'importe quelle classe, dit le bonheur qu'il a de travailler avec ces enfants, qui s'expriment énormément à travers leur corps, quelles que soient leurs difficultés. Je crois que ne se pose aucun problème pour lui quand à la gestion de ces enfants qui s'épanouissent dans les activités qu'il leur propose.

### **Madame Van Muysen**

Je voulais intervenir sur cette question d'éducation parce que c'est vrai que c'est une question qui me tient à cœur et que me touche de près, étant donné que c'est mon métier. Je suis enseignante, parce que être élu n'est pas un métier ! J'enseigne dans un collège d'Arles où il existe aussi une UPI.

Alors l'UPI de ce collège n'a pas l'historique de la votre, vu que c'est sa 2<sup>ème</sup> année d'existence.

Donc je me suis un peu retrouvée dans le décryptage que vous avez fait sur la mise en place de l'UPI dans votre établissement. Je crois que les réticences sont souvent plus importantes de la part des adultes.

On est aussi conscients des difficultés de sortie d'UPI et je crois que le témoignage que vous avez apporté est essentiel, formidable et il montre aussi que si on s'en donne les moyens, de jeunes adolescents qui ont un handicap mental peuvent parfaitement s'épanouir dans le monde professionnel et acquérir un métier pour plus tard.

J'aimerais que l'on se retrouve dans quelques années et que des Sophia il y en ait de plus en plus, pas simplement dans les Alpes Maritimes.

Il faut impérativement qu'aujourd'hui l'éducation nationale, les pouvoirs publics et la Région aussi prennent conscience de cette question des adolescents et jeunes adultes qui ont un grand besoin d'éducation et un grand besoin d'apprentissage pour un épanouissement professionnel plus tard.

#### **Monsieur Cohen-Coudart**

« Oui je crois que ce qu'il est important de souligner à travers ces réflexions et ces témoignages extraordinaires, c'est la notion de développement personnel et que quel que soit le point de départ de l'individu, auquel on va participer en matière de développement personnel, justement c'est la marge de progression qu'il est important de mesurer.

Et plus la marge de progression est importante, plus celui qui a participé à ce développement personnel est gratifié. Finalement je crois que c'est à travers ça aussi qu'on trouve nos motivations à s'occuper de personnes en difficulté et que c'est facile de s'occuper de ceux qui ont des capacités absolument normales.

#### **Madame Van Muysen**

Je vais ajouter un tout petit point : l'école d'aujourd'hui « fait » les citoyens de demain et la vie tous ensemble, valides et handicapés se construit aujourd'hui avec les enfants.

On a parlé aujourd'hui du rôle des institutionnels et des difficultés qu'ils pouvaient y avoir dans la mise en œuvre des politiques.

Nous n'avons pas assez parlé à mon avis de citoyenneté et l'intégration: l'accessibilité passe aussi par la citoyenneté et l'engagement de tous.

Je suis persuadée que l'intégration en milieu ordinaire d'enfants handicapés est valable pour tous :

- pour les enfants handicapés qui ont un épanouissement, une progression aussi plus importante en étant confronté avec la vie ordinaire,
- mais elle est aussi valable pour les enfants qui sont au contact du handicap qui apprennent ce que c'est que le handicap, qui apprennent à ne plus avoir peur du handicap, qui apprennent à le respecter et qui, je pense feront des citoyens plus respectueux dans les années à venir.

#### **François Claus**

L'étape suivante si je puis dire après l'éducation et celle de la formation on l'a évoqué en atelier également et nous voulions pour alimenter cette table ronde demander à Patricia Marenco de nous parler du dispositif Handi-compétences

<b>Madame Patricia Marenco, AGEFIPH Le dispositif Handi-Compétences</b>
---

Je ne vais pas faire l'exposé d'une expérience, mais plutôt présenter un dispositif qui se met en place qui s'appelle Handi-compétences.

Deux données de cadrage : je vais parler du champ de la formation professionnelle, dans le milieu ordinaire si tant est que ce vocable ait encore du sens et de la formation aussi en alternance.

Dans un second temps je crois que ce dispositif concernera aussi les salariés puisque entre parenthèses, une étude montre que les salariés handicapés bénéficient moins du temps formation que les autres salariés.

Un autre élément de cadrage concerne la population des demandeur d'emplois, travailleurs handicapés, qui sont en Région Provence Alpes Côte d'Azur : 13 000 personnes soit 6,6 % de la population de demandeurs d'emploi.

Handi-compétences part du constat que la population des travailleurs handicapés est une population, au sens statistique du terme, très peu qualifiée puisque plus de 52 % voire plus de cette population a un CAP voire moins.

Deuxième constat : il s'agit d'une population dont l'inscription au chômage est de plus longue durée que les autres publics qui sont inscrits à l'ANPE. En fait, une enquête menée au sein de l'Agefiph montre que les personnes qui ont suivies une formation professionnelle trouvent plus facilement du travail au bout des 6 mois. 68 % de la population sur un panel dont je ne me rappelle pas les tenants et les aboutissants, ont trouvé un travail suite à la sortie d'une formation professionnelle. En fait qui dit formation professionnelle, dit aussi financement. Il est vrai qu'il y a eu la décentralisation avec un changement de responsabilités par rapport à qui paye la formation. Il y a aussi une mesure qui était très utilisée par les personnes handicapées, qui était la mesure CIF et qui a disparu.

Se met en place Handi-compétences donc l'objectif est à la fois d'augmenter le niveau de qualification des personnes handicapées, mais aussi de développer le nombre d'accès à la formation pour ce public là.

En Région PACA, la méthodologie adoptée est d'abord de faire un état des lieux, parce que c'est bien de mettre en place ces dispositifs mais il faut savoir comment on s'y prend. Un état des lieux mené par l'ORM (l'observatoire des métiers) par rapport aux départements et aux zones d'emploi, repère les secteurs porteurs qui recherchent de la main d'œuvre, là où il y a un besoin de formation, et aussi en parallèle où sont inscrits les personnes travailleurs handicapés et quels sont les métiers qu'ils recherchent. Donc d'avoir un petit peu un zoom un peu précis par rapport à ça.

Un deuxième travail se fait avec les partenaires institutionnels : l'Etat, le Conseil Régional, l'Assedic, pour travailler dans une notion de complémentarité et non pas de substitution. Je crois que c'est le deuxième élément important.

La finalité est bien d'augmenter les possibles en terme de réponses de formations à ce public travailleurs handicapés et cela peut se traduire de différentes manières.

Soit mettre en place des actions collectives ou des actions individuelles et donc prendre en considération un petit peu tous les champs qui ont été transversaux aujourd'hui. Il y a des problématiques différentes en fonction des handicaps, le besoin d'une personne sourde n'est pas le même qu'une personne aveugle, n'est pas le même qu'une personne avec une problématique motrice.

C'est aussi prendre en considération la notion de temps, ça a été exposé ce matin dans l'atelier que j'animais. Il est vrai que certains handicaps nécessitent un peu plus de temps ; il faut alors réfléchir à des modalités pour adapter le temps aux besoins de la personne.

C'est un dispositif qui est tout récent dont vous allez certainement entendre parler. Il était je pense intéressant dans le cadre de l'amélioration du milieu ordinaire, de faire un zoom la dessus.

**François Claus**, merci à Patricia Marengo.

Des questions ou des remarques, ou des demandes de précisions ou encore des témoignages aussi peut être sur cette problématique spécifique de la formation, peut être qu'on peut les coupler d'ailleurs avec celles de l'emploi, on est assez proche, car nous voulions dans la suite de ce décryptage du parcours de vie, du projet de vie, vous proposer deux illustrations intéressantes dans le monde de l'entreprise l'une....ah ! Madame !

### **Une personne dans la salle**

Dans la nouvelle loi, comme vous l'avez dit tout à l'heure, il n'y a plus de catégorie A, B, C, D et je crains que les employeurs prennent des handicaps très légers au détriment d'handicaps lourds.

Je m'explique, je siége à la COTOREP depuis 3 ans et on s'aperçoit qu'il y a beaucoup, beaucoup de catégories A. Les employeurs ne vont pas s'embêter la vie, ils vont prendre ceux-là au détriment d'handicaps lourds. Je me répète et ça c'est une problématique et il faut veiller à ça !

**François Claus**, c'est d'ailleurs un problème qui a été soulevé par M. Vidal-Naquet me semble t-il ce matin sur les limites du nouveau dispositif.

### **Une personne dans la salle**

On abordait ce thème dans notre atelier et effectivement c'est un des problèmes majeurs, il va falloir mettre effectivement des garde-fous et veiller très sérieusement, c'est vrai que c'est un problème majeur.

### **Une autre personne**

Ce problème peut être également transféré en CAT, c'est-à-dire qu'il commence à y avoir des CAT qui « éliminent » l'handicap plus lourd pour ne prendre que des handicapés légers, peu ou pas handicapé, donc il faut veiller bien sûr.

### **Martine Féraud, Direction Régionale du travail**

Sur l'emploi ordinaire il n'y a rien effectivement, mais enfin par analogie, tout à l'heure M. Vidal-Naquet a fait souvent le parallèle entre la situation des personnes handicapées et la situation des personnes non handicapées. Juste une précision pour les demandeurs d'emploi : on est en train de les traiter en 3 catégories, proche de l'emploi, moyennement éloigné de l'emploi, très éloigné de l'emploi. De toutes façons, ce type de problématique se retrouve un peu partout.

Pour l'emploi ordinaire il n'y a pas de garde-fou justement parce que si les catégories ont été supprimées c'est pour enlever cette catégorisation, qui avait l'avantage de dire lorsque c'est une catégorie lourde ça compte plus pour l'obligation de l'employeur, mais qui avait le désavantage de stigmatiser les catégories lourdes.

Maintenant j'aurais tendance à dire pour les CAT que la problématique est un peu différente car ils sont financés en prix de journée.

Normalement, ils ne devraient quand même pas faire le tri entre les handicapés moyens et les handicapés lourds, parce que la loi devrait normalement permettre de clarifier ce genre de choses, mais là je connais moins les décrets en la matière. »

#### **Patricia Marengo**

Justement la loi, va financer par poste de travail, un financement individualisé.

**Alain Barre EDF-GDF** Mission handicap en Méditerranée

« Sur la question de la lourdeur du handicap qui est une vraie problématique, c'est vrai que l'entreprise fait de la performance, du chiffre d'affaire, de la marge, parce qu'elle est en compétition sur un marché.

Est ce qu'on peut rentrer sur cette question-là par la compétence ? On peut très bien avoir une personne IMC, par exemple (et on en a, au centre de recherches d'EDF à Clamart), qui est très handicapée et qui est ingénieure. Donc à un moment donné il n'y a pas forcément d'incompatibilités avec le marché.

Donc, nous rentrons par la compétence, on recrute des compétences. Après, regardons si les limitations fonctionnelles liées au handicap sont compatibles avec l'emploi donné. »

#### **M. Toulon : La mission Handicap d'EDF GDF**

« Un mot sur la mission handicap d'EDF et Gaz de France. Elle a été créée en 1990, ce qui ne veut pas dire qu'on ne faisait rien avant. Simplement cette mission a été créée parce que c'est l'année de la signature du premier protocole d'accord triennal, accord d'entreprise d'EDF et Gaz de France, protocole négocié et signé entre les directions et les différentes organisations syndicales.

La mission est garante de la mise en application de ce protocole d'accord, et rend compte au président d'EDF et Gaz de France de cette application et des résultats chiffrés.

Elle soutient les différentes entités d'EDF et Gaz de France dans leurs actions au quotidien, elle gère des actions nationales qui sont en lien avec le handicap.

Un accord d'entreprise EDF-Gaz de France, qu'est ce que c'est ? Je vais vous citer juste quelques éléments du dernier protocole. C'est le 7<sup>ème</sup> protocole d'accord qui a été signé il y a deux mois.

Le minimum est de 4 % d'embauche sur les 3 ans.

C'est par an 10 millions d'euros d'achat au secteur protégé, d'achats de biens et de services.

Ce sont 70 000 heures de formation financées par an, en direction de personnes handicapées, tous handicaps confondus dès lors qu'il s'agit de concourir à l'insertion en milieu ordinaire, de travail certes, mais de manière plus étendue à une insertion sociale, sachant que l'insertion sociale concourt bien évidemment à une insertion professionnelle.

Ceux sont des partenariats qui sont mis en place. Ce matin en atelier, j'ai entendu intervenir le responsable régional de la FAGERE. Nous avons un partenariat national avec la FAGERE, pour des programmes de recherche. Alain Barre évoquait à l'instant la direction recherche et développement. C'est donc le développement de tout le matériel pour les personnes handicapées, majoritairement handicap moteur, celles concernées par le handicap moteur ; c'est tout le matériel pour le sport, les fauteuils pour le ski, le matériel pour l'escrime, pour le tir, pour les non-voyants.

Ce sont aussi toutes les aides au quotidien, la domotique, les études qui sont réalisées actuellement pour augmenter la capacité des accumulateurs qui équipent les fauteuils électriques, en réduire le poids, la taille et augmenter la capacité.

Concernant notre clientèle, ce sont les factures en Braille et le dispositif qui permet à un client pratiquant la langue des signes française de venir comme tout un chacun dans son agence clientèle et de pouvoir communiquer dans son agence clientèle de son quartier ou de sa ville. Cette personne est mise directement en relation avec un conseiller clientèle qui pratique lui-même la langue des signes et à ce moment là, elle n'a pas besoin d'une tierce personne pour régler tout ce qui concerne son abonnement.

Il y en a 32 pages comme ça ! Bien évidemment je ne vais pas tout lire, mais il y a vraiment un fer de lance dans cet accord c'est le maintien dans l'emploi.

On parle d'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi n'en est que le prolongement. Et puis l'insertion professionnelle ne s'arrête pas à la signature du contrat de travail, c'est la suite de l'aventure humaine, c'est le commencement d'autre chose.

Donc je vais vous parler brièvement d'une expérience à Gap. Je suis intervenu avec Alain Barre sur la situation d'un salarié en situation de handicap psychique avec des séquelles qui ont un impact sur l'intellect. Ce salarié était en très grande difficulté.

Je cite M. Fauvel que j'aperçois, puisque nous travaillons ensemble. Je me souviens que lors d'une réunion, M. Fauvel nous a interrompu gentiment, en nous rappelant quand même que ce n'était pas notre salarié qui était en très grande difficulté, c'était nous entreprise qui l'étions. Et en fait c'est tout à fait pertinent, c'est très vrai parce que le déficit de notre salarié n'avait pas évolué depuis son embauche. On parlait de parcours chaotique tout à l'heure dans l'entreprise pour tout un chacun, pour une personne handicapée aussi.

C'est en fait l'environnement qui évoluait et c'est la situation de handicap qui devenait très difficile, le déficit lui, ne changeait pas. Cela montre les limites de l'entreprise et c'est le message que je voudrais faire passer : on demande vraiment beaucoup de chose aux entreprises.

Je vais m'en expliquer un peu plus loin, mais si je m'arrête là sur la situation de Gap, quelle conclusion on peut en tirer ? Généralement l'entreprise n'embauche pas si elle ne sait pas gérer. Je parle des entreprises en général.

Elles embauchent effectivement des personnes qui ont une reconnaissance COTOREP, une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé, mais avec un déficit extrêmement limité, donc d'une certaine manière je rejoins Madame.

Dans la situation d'un maintien très difficile dans l'emploi, elle licencie pour inaptitude, ou alors elles essaient d'assumer leurs responsabilités. C'est ce que nous faisons, ou en tout cas très humblement nous essayons de faire.

Mais à ce moment là, il faut mettre un partenariat en place et le message est là.

Nous avons sollicité Isatis qui intervient dans la région, et je salue Denis Laurent, et nous leur avons demandé de faire un bilan, parce que nous, entreprise, nous produisons de l'électricité, nous la transportons, nous la vendons, mais les équipes ne sont pas constituées de psychiatres de psychologues, de Moniteurs Educateurs, d'Educateurs Spécialisés et la liste est longue.

Nous n'avons pas forcément le savoir faire, donc nous sollicitons à ce moment-là les professionnels et nous leur avons demandé de nous aider. Mais ce salarié quels sont donc ses potentiels, ses déficits, et quelle alternative s'offre à nous ? On demande à Isatis de nous accompagner dans la démarche et de nous aider à prendre la bonne décision.

Le constat était très simple : ou cette personne avait besoin d'un accompagnement exclusivement dédié, non pas pour travailler en binôme mais pour lui expliquer les choses et les reprendre derrière, ou alors clairement il fallait envisager d'avoir un parcours hors entreprise, provisoire ou définitif. Nous avons fait ce choix. On parle d'insertion professionnelle et aujourd'hui, je suis en train de vous expliquer que j'ai extrait quelqu'un d'une entité EDF pour le mettre ailleurs, mais je vais également m'en expliquer.

Il s'agit de la mise en place d'un partenariat, entre l'employeur bien sûr, Isatis, l'ADAPEI des Hautes Alpes à travers M. Fauvel et son équipe, les établissements La Source gérés par l'ADAPEI, mais également la DDASS, puisque nous avons rencontré la DDASS, le PDITH,

Par ricochets la DDTFP et la MDPH. Autrement dit, tout se fait dans la plus grande clarté, toutes les compétences sont bonnes à prendre et nous essayons de construire ensemble.

Ce salarié a été mis à disposition du CAT La Source. Je précise bien il est à disposition provisoirement. Il n'est pas question pour nous de nous débarrasser d'un salarié, certainement pas, simplement nous nous appuyons sur des compétences qui existent hors de l'entreprise pour nous aider à faire en sorte que notre salarié puisse recouvrer une autonomie suffisante, des compétences avérées, qu'il ne soit pas nécessaire d'avoir un encadrement permanent et que son parcours sur le plan de l'autonomie sociale soit plus important qu'à l'heure actuelle.

Donc dès lors que les objectifs fixés seront réunis, il réintégrera l'entreprise. Et pour intégrer l'entreprise, de la même manière, on préparera son retour et nous mettrons en place un accompagnement professionnel, mais là de type coaching et non un accompagnement à 100%.

La conclusion est que l'insertion professionnelle, somme toute, n'est vraiment qu'une partie du projet d'une vie. Nous avons passé notre journée à parler de projet de vie, je suppose que ça doit être un peu casse-pieds parce que quand on n'est pas handicapé, on ne vous demande jamais si vous aviez un projet de vie, dès qu'on a un déficit il faut avoir un projet de vie systématiquement !!

Parlons de globalité du projet, valable pour tout individu. L'insertion professionnelle est une étape dans un parcours.

Les personnes handicapées, les associations ont besoin des entreprises pour réaliser l'insertion professionnelle, mais la responsabilité doit être partagée, on ne doit pas tout attendre des entreprises.

Si je prends le parcours d'une personne handicapée, quand elle est bébé dans les toutes premières années, elle peut être accompagnée par un service d'éducation précoce ou un CAMSP. Des professionnels interviennent. Lorsqu'elle est enfant et qu'elle est scolarisée, elle va à l'école, elle peut être accompagnée par un SESSAD, éventuellement les services d'une AVS. Quand elle est plus âgée, et s'il en existe dans le département, elle peut être accompagnée par un SAVS ou pourquoi pas selon ses difficultés ou ses besoins en matière de soins d'un SAMSAH. Par contre, dès qu'elle signe un contrat en entreprise, c'est fini.

Majoritairement (il existe quand même quelques situations où l'accompagnement continue), mais néanmoins majoritairement, dès que le contrat de travail est signé, l'accompagnement s'arrête. Là, il faut bien comprendre la situation des entreprises, si je rebondis sur l'exemple de Gap, admettons que je ne puisse pas avoir le soutien d'Isatis, je ne puisse pas avoir le soutien de l'ADAPEI. Notre volonté est farouche de faire en sorte que notre salarié reste dans l'entreprise, mais je pense qu'on aurait fait un ersatz de maintien dans l'emploi avec notre meilleure volonté, mais certainement pas avec toutes les compétences requises, et je crois que la première démarche est de pouvoir l'admettre.

Donc réussir l'insertion professionnelle, c'est le partenariat, le fait de travailler ensemble, l'entreprise et les associations. Alors les associations, mais aussi les tutelles et les politiques, parce qu'on parle des professionnels, mais les professionnels sont sensés être le bras armé du projet associatif, donc c'est vraiment, à commencer par les conseils d'administration qui affirment les choses, les services déconcentrés de l'Etat, selon la nature des projets le Conseil Général, pourquoi pas le Conseil Régional, mais en tout cas c'est le fait de bâtir ensemble, car il faut vraiment accompagner la personne dans l'entreprise. Et il faut également accompagner l'entreprise. Je considère personnellement qu'un accompagnement professionnel, c'est 50 % la personne, 50 % l'entreprise, parce que l'entreprise elle aussi doit acquérir son autonomie vis-à-vis de ce salarié différent.

C'est quelque chose de nouveau pour elle qui n'est pas forcément facile, et considérant que l'autonomie commence par savoir demander, nous avons demandé l'aide encore une fois d'Isatis de l'ADAPEI et le soutien de la DDASS et du PDITH.

Pour finir, Monsieur « D » puisque c'est son nom, mais pas en entier, est toujours salarié, il va revenir dans l'entreprise parce que ça se passe vraiment très bien, et grâce à un travail commun, c'est pas l'employeur dans son coin ! Nous avons vraiment bâti les choses ensemble et c'est donc une volonté farouche de l'entreprise, mais bien un travail une volonté partagée que Monsieur « D » réussisse son maintien dans l'emploi et sa réinsertion.

**François Claus,**

Merci Monsieur Toulon, après l'illustration « Sophia » nous avons donc Monsieur « D », pour rester dans ce monde de l'entreprise, autre expérience et illustration qui va susciter, parce que j'imagine que là vous avez des réactions également, en tout cas n'hésitez pas à les formuler dans quelques minutes, je vais me tourner vers Madame Cobos, responsable du personnel de la société METRO, la célèbre enseignante. Vous avez la parole pour nous présenter ce que vous faites.

**Madame Cobos, responsable du personnel  
société Métro**

**Un exemple d'insertion dans l'emploi**

Je voulais poser quelques postulats avant mon intervention.

L'entreprise n'est pas altruiste, et l'entreprise n'est pas le diable non plus. Ca me semble fondamental. Je suis venue ici sur le deuxième postulat, l'entreprise n'est pas diabolique, elle a des intérêts, des intérêts économiques. C'est avant tout un centre de profits et un centre économique et c'est aussi un centre social, mais d'abord un centre économique.

Je suis venue vous parler d'une expérience concrète, avec l'intégration en 2005 d'une personne handicapée dans nos effectifs.

Il faut d'abord rappeler ce qu'est Métro. Je sais pas s'il y en a qui ne nous connaissent pas, nous sommes une entreprise de la distribution spécialisée qui s'adresse aux commerçants et notre slogan est « Des pro au service des pro » c'est-à-dire qu'on attend beaucoup de nous. Et nous mettons en avant le service aux clients.

Je suis partie d'un constat simple qui était le renforcement de la loi sur l'emploi des travailleurs handicapés.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas dans notre obligation. Donc nous cotisons à l'Agefiph. Une autre chose à savoir : j'entend beaucoup dire qu'il y a des difficultés pour trouver un emploi, qu'il y a des chômeurs sur le marché, sachez que quand on recrute on ne trouve pas, donc on a de grosses difficultés de recrutement, et on avait aussi cette problématique des travailleurs handicapés qui en 2007 va déjà nous coûter 25 % de plus.

Donc nous sommes partis de données très économiques à la base. Je suis quelqu'un de très pragmatique, donc je suis partie de l'économique pour arriver vers autre chose. J'ai profité que je venais d'arriver et que, comme vous le voyez tous je suis une jeune femme assez jeune, dynamique je me suis dit « je viens d'arriver, ils vont me laisser faire un petit peu les choses ».

Et j'avais un collègue chef du département « caisse » qui a le même âge que moi, qui venait d'arriver et on a pris un pari tous les deux, on s'est dit : « on va intégrer quelqu'un en facturation et on va aller vers le handicap ». Donc on a rencontré l'URAPEDA et on a mis en place un partenariat, pour intégrer une personne malentendante appareillée.

Alors ça semble quelque chose d'assez facile, mais pour nous c'était un gros pari. On l'a mis dans un secteur qui est le secteur le plus difficile en terme de service et en terme de pénibilité d'emploi, puisqu'on l'a mise en facturation. Alors qu'est ce que c'est que notre secteur facturation ? C'est pas du tout les caissières que vous pouvez voir à Carrefour ou à Leclerc, c'est une personne qui est chargée de biper les produits et qui a sur elle la charge de dire j'ai bipé correctement les produits. Il faut savoir qu'un chariot moyen, c'est pas 2 ou

300 € mais environ 1000 à 1500 €. Donc c'est une charge assez importante, et qui accueille le client en sortie. Donc je vous disais on a des problèmes, les clients sont souvent énervés parce qu'ils n'ont pas trouvé ce qu'il leur fallait dans le magasin et le dernier rempart en sortie, c'est la facturière.

Donc c'est un métier très difficile chez Métro et un métier d'importance. C'est pour ça que je vous dis que c'est un pari risqué, mais on aime bien les challenges et plus ils sont gros en général, plus on les réussit.

Donc il y avait des problématiques de départ et les interrogations se sont levées, une à une. Comment les salariés allaient réagir ?

Nous avons présenté l'arrivée de cette salariée aux partenaires sociaux donc en CE, et aux délégués du personnel. On a présenté son arrivée aussi à l'ensemble des salariés. Nous avons effectivement une crainte sur l'accueil et l'intégration. Cela s'est passé comme une lettre à la poste. Très bien, ça vient de la personnalité de la salariée en question qui est une femme extraordinaire, mais aussi parce que l'humain est d'abord humain ; il a pas tellement de raisons de ne pas accepter ou de ne pas intégrer quelqu'un, si tant est que cette personne aie envie de s'intégrer. Cela s'est donc très bien passé avec les salariés.

Ce qui a eu pour effet induit, et on ne s'y attendait pas, que les salariés qui travaillaient avec elle se remettent un petit peu en question sur leur manière de travailler.

Partant du principe, je suis désolée je compte pas choquer qui que ce soit, je vous dis je suis très pragmatique, je suis pas quelqu'un de naïf, je suis très réaliste. Partant du principe qu'une personne handicapée a quelque chose en moins, donc elle va faire moins bien les choses, quand on s'aperçoit qu'elle fait aussi bien les choses, voire qu'elle peut les faire mieux, on a plutôt tendance à se remettre en question. On a eu besoin de rien faire pour que les salariés se remotivent et se remettent en question, c'est assez formidable !

Du côté des clients, on avait peur, comment ça allait se passer ? Un client qui arrive énervé qui lui aboie dessus en lui disant « j'ai pas trouvé tel produit, vous allez pas assez vite ». Cela c'est passé très bien aussi, les clients tout bonnement ont compris qu'ils avaient affaire à quelqu'un qui (alors je ne sais pas si elle en a pas profité quelquefois aussi) était malentendante appareillée, que ça servait à rien de lui aboyer dessus.

Les autres interrogations, notamment au niveau de la compétence. J'ai apprécié tout à l'heure qu'on parle de compétences parce que pour moi aujourd'hui l'entreprise est avant tout à la recherche de compétences. Je vous disais tout à l'heure le métier de facturière, c'est essentiellement biper des produits, et bien comment ça allait se passer si elle entendait pas tous les bips.

Parce que si elle ne facture pas correctement, ça donne du boulot en plus pour les gens qui contrôlent derrière. Après, il faut refacturer et c'est potentiellement pour l'entreprise un risque de perte de chiffre d'affaires. Là aussi, l'interrogation s'est levée assez rapidement, son appareillage lui permettait d'entendre correctement les bips, et je pense aussi que les collègues l'ont pas mal aidée, ce qui est très bien.

Cette salariée aujourd'hui, elle fait toujours partie de nos effectifs bien heureusement.

Elle est en CDI et ça se passe tellement bien qu'on c'est dit : « on va faire encore mieux, on l'a passée de facturation en rayon ». Alors, je peux vous dire que quand on en a parlé les premiers temps, on nous a dit que ça paraissait difficilement réalisable de mettre une personne malentendante appareillée en rayon. En rayon qu'est ce qui se passe, quel est le rôle d'un vendeur en rayon ? C'est renseigner le client et mettre en rayon, mais c'est renseigner le client et bien elle y est depuis quelque temps, bon entre temps malheureusement elle a eu un accident du travail, elle a eu très peur d'ailleurs qu'à cause de cet accident du travail, on se défasse d'elle. Mais, il était hors de question que ça se passe.

Mais le temps qu'elle a fait sur le rayon et là elle est revenue, ça se passe vraiment très très bien, tous ses collègues se sentent bien avec elle, je pense qu'elle développe plus d'énergie que les autres, pour être à leur niveau, mais elle se surpasse beaucoup plus, ce qui fait qu'aujourd'hui en terme de compétences, on n'a pas de soucis de compétences elle est au même niveau que les autres.

Donc mon intervention, ce n'est pas non plus pour être utopiste, c'est pas « on vit dans un monde tout rose et tout est facile ». Cela c'est bien passé, je pense que ça se repassera. Aujourd'hui, on essaie d'aller vers des contrats de professionnalisation avec des personnes malentendantes. Puisque l'expérience a fonctionné, on va essayer de poursuivre dans cette voie.

### **Alain Barre EDF Gaz de France mission handicap**

« Oui je voulais donner juste 3 points, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que disait Eric mais j'ai quand même 3 points qui me paraissent essentiels et ensuite une information, j'en ai pour quelques secondes.

D'abord l'entreprise génère du handicap, génère de l'inaptitude. Il faut le savoir, j'imagine que vous le savez.

Deuxième chose en plus de la cohérence et le partenariat en externe qu'Eric a assez bien explicité, c'est une cohérence et un partenariat à l'interne, donc ça veut dire le directeur d'unité, l'employeur, son DRH, le médecin du travail, le médecin conseil, l'assistante sociale, le manager de la personne, souvent le manager première ligne, et l'équipe de travail.

Donc on ne peut pas faire ce qu'a dit Eric si nous-mêmes ne sommes pas cohérents à l'interne, c'est la première des choses.

Et c'est l'employeur, ici le cadre dirigeant, le directeur d'unité qui va dire là il y a un problème, on y va collectivement. Donc il faut une volonté politique.

Et puis troisième point, c'est individuel. Ce qu'on fait avec le jeune Monsieur « D » de Gap, avec un parcours externe, on est en train de le travailler sur un autre cas à Marseille, on va faire autre chose forcément.

Ces trois points me paraissent essentiels dans la démarche.

Et puis une information donc, EDF pour la rentrée prochaine, recrute 800 apprentis, donc vous avez les postes sur le site Internet d'EDF, et vous avez aussi, les modalités pour postuler, (âge limite 30 ans pour les personnes handicapées). Gaz de France fait la même chose à hauteur de 200 contrats d'apprentissages à la rentrée prochaine, sur le site de Gaz de France,

**François Claus**, merci je ne voulais pas vous couper la parole mais je n'étais pas informé qu'il y avait une double intervention concernant EDF/GDF, et en plus c'était des informations tout à fait pratique et particulièrement utiles. S'il y a encore un peu d'énergie dans la salle est ce qu'on veut débattre ou intervenir sur ces questions de l'emploi

### **Martine Féraud, Direction Régionale du travail**

J'ai bien noté, que ce soit EDF ou Métro, que les entreprises recherchent la compétence. La vraie question qui se pose pour les travailleurs handicapés ou les futurs travailleurs handicapés est bien d'acquérir cette compétence, parce que comme l'a fait remarqué la collègue de l'Agefiph aujourd'hui, les travailleurs handicapés, d'abord en terme de demandeurs d'emploi, le poids des demandeurs d'emploi handicapés est plus important que leur poids dans la société. Leur niveau de formation est par exemple de 70% au niveau CAP et infra, c'est nettement inférieur au niveau de compétence moyen. Or, on sait bien aujourd'hui que les entreprises majoritairement embauchent au niveau supérieur du CAP et encore faudrait-il savoir sur quels CAP ils sont positionnés, parce qu'on sait très bien qu'il y a toute une série de CAP qui sont des « CAP alibis » qui n'ouvrent absolument pas le marché de l'emploi.

Donc si on veut réussir l'intégration des handicapés dans le milieu ordinaire de travail pour ceux qui sont en capacité de travail dans le milieu ordinaire de travail, il faut qu'ils aient les compétences pour pouvoir approcher ce milieu ordinaire de travail dans un premier temps.

Dans un deuxième temps, Métro, vous le situez comme une PME d'accord, c'est pas une PME Métro, c'est un unité ici qui est une PME parce qu'à partir du moment où on parle de CE et de DP, on est plus dans une PME. C'est pas la même chose une grande entreprise qui a une infrastructure derrière elle, et une PME voire une toute petite entreprise où il n'y a ni CE ni DP, où le chef d'entreprise est pratiquement tout seul, comme dans l'artisanat. L'artisan est quand même un gros employeur en France et dans la région en particulier, et c'est là que se joue quelque part le nœud de l'emploi des travailleurs handicapés.

C'est avec ces gens là qu'il faut qu'on puisse travailler, il y a des partenariats qui se font avec les CAP Emplois, avec certaines agences Locales Pour l'Emploi, c'est là qu'est l'enjeu. Je ne dis pas que ce qui se fait à EDF/GDF, Métro n'est pas important, mais l'enjeu est dans les PME et dans les TPE. Il y a vraiment un nœud à faire notamment par rapport à la formation et à l'apprentissage, puisqu'on sait que l'apprentissage est le premier pourvoyeur d'emplois des TPE, et l'apprentissage ordinaire, pas l'apprentissage spécialisé. C'est tout un processus qui permettra, sur le moyen terme, de lutter contre la ségrégation que subissent les travailleurs handicapés en France

### **M. Toulon**

« Je peux apporter un élément ou en tout cas ce que m'évoque ce qui est dit. Par rapport aux compétences vous avez raison, nous y avons été confronté, notamment pour des postes de conseillers clientèle où la demande initiale, à la difficulté de trouver une personne handicapée avec un BAC+2, c'est très difficile. Donc, je vous rejoins complètement sur le thème des compétences. C'est également pour cette raison que EDF et Gaz de France se sont engagés sur un programme assez ambitieux d'apprentissage justement pour permettre de combler un petit peu ce fossé. Maintenant je formule un vœu pour avoir beaucoup travaillé sur la scolarisation des élèves handicapés.

J'ose espérer que toute l'énergie dépensée servira à combler notamment ce fossé puisqu'on peut logiquement penser qu'il y a désormais beaucoup plus d'enfants avec des déficits divers qui sont à l'école, on peut donc raisonnablement penser qu'ils arriveront au terme de la scolarisation et qu'à ce moment là ils auront plus de diplômes que la génération précédente.

### **Sophie Bourgarel, CREAI**

« Une étude de l'ORM, qui a été citée par Madame Marenco de l'Agefiph, montre que sur un échantillon de population plus jeune, les populations handicapées, comme le reste de la population générale, ont des niveaux de diplômes qui ont augmenté, ce qui va dans le sens de la remarque précédente. Cette amélioration du niveau scolaire est déjà en marche. »

## Une personne dans la salle

« On a parlé tout à l'heure dans une intervention, de CAT « hors les murs ». Il me semble qu'on a véritablement là, une interaction entre le milieu de travail protégé et le milieu ordinaire de l'entreprise. Le problème est qu'on ne peut mettre à disposition la personne handicapée dans une entreprise ordinaire que pour une période de temps déterminée (si je ne me trompe pas), et pas plus, ce qui semble un peu illogique, si le but poursuivi est l'intégration... Est-ce qu'on aurait pas là une solution qui permet véritablement de mettre en situation, des salariés handicapés, des salariés du monde ordinaire de travail, et qui va permettre de mettre en place un creuset pour les futures générations ? Alors quelle logique doit-on appliquer pour ce type de nouvelle structure « hors les murs » pour favoriser au maximum le mélange de ces deux populations au sein de l'entreprise ?

## Une personne dans la salle

Je peux donner quelques éléments éventuellement. Concernant les CAT « hors les murs », il me semble que dans la loi, quand on parle de mise à disposition, on parle de mise à disposition renouvelable. Je n'ai pas lu qu'elle était renouvelable une fois, j'ai lu qu'elle était renouvelable. Sur ce qui se passait avant la mise en place de la loi du 11 Février 2005, dans une autre vie (!) J'ai contribué à mettre en place un CAT « hors les murs », le deuxième en France dans le département de la Mayenne en 1998. Pour avoir suivi la création d'autres CAT « hors les murs » dans différents départements, à l'exception d'un seul, il était accordé systématiquement toutes les dérogations nécessaires dès lors qu'on jouait le jeu.

C'est à dire qu'on s'inscrivait bien dans une démarche, une finalité qui était l'embauche. Donc je crois que tout le monde devait jouer le jeu. Je pourrai vous parler d'un CDI qui a été signé il y a deux mois, dans mon département d'origine pour une personne porteuse de trisomie 21, ça faisait 6 ans qu'elle était dans l'entreprise.

Je parlais d'autonomie : du fait de progresser petit à petit, l'entreprise a fait son chemin et est arrivé le jour où il n'était même pas envisageable que cette personne ne fasse plus partie de l'équipe. Donc ils ont signé un CDI, parce que sa place était là, tout simplement.

## Conclusion de Mme S. Van Muysen

Ce matin il y a une intervention, en tout cas une phrase qui m'a plu : « j'ai fait un rêve » ! Je fais le rêve, ou j'aurai aimé faire le rêve que ces Etats Généraux soient les derniers, que nous n'ayons plus besoin de nous retrouver ensemble pour faire le point sur la politique en faveur des personnes en situation de handicap, car le handicap serait banalisé, on parlerait alors de citoyens, non plus de personnes handicapées. Après une journée de travaux, ce rêve paraît impossible aujourd'hui. Les choses avancent, mais elles avancent trop lentement. Trop souvent dans cette journée on a fait référence à la loi de 1975, en disant que ce qui était prévu dans la loi de 75 n'était pas appliqué. Alors j'espère qu'on ne va pas se retrouver dans les années à venir autour d'Etats Généraux ou autour d'autres réunions, d'autres colloques en faisant le constat que la loi de 2005 n'est pas mise en application.

En ce sens, les pouvoirs publics, les autorités compétentes et donc la Région aussi dans son domaine de compétence, ont leur rôle à jouer.

Ce qui est aussi à dégager de cette journée, c'est que la mise en œuvre de la loi de 2005 et la mise en œuvre de l'ensemble des lois, nécessite des moyens : il faudra continuer la bataille à ce sujet là.

Aujourd'hui nous avons fait un état des lieux succinct, incomplet sur les personnes en situation de handicap en Région Provence Alpes Côte d'Azur. Différentes pistes ont été avancées au cours de ces travaux. Un certain nombre doivent être creusées y compris par la Région parce que, faire ces Etats Généraux c'est se réunir, mais c'est aussi avec cette démarche participative, contribuer à la politique régionale en faveur de l'ensemble des personnes qui vivent sur notre territoire et donc aussi en faveur des personnes handicapées.

Autre point important : la Région est une entité qui a un rôle pertinent en terme de lien.

En terme de lien avec les autres collectivités, en terme de lien avec le monde du travail aussi.

Je n'ai pas parlé de la culture tout à l'heure. Je me souvenais qu'après ces Etats Généraux, nous allons inaugurer l'exposition « 1936 », et 1936 c'est le sport pour tous, les loisirs pour tous, la culture pour tous.

En réalité, en 1936 ce n'est pas pour tous parce qu'il y a encore des personnes qui sont à la marge de l'accès au sport, de l'accès aux loisirs, de l'accès à la culture. On a parlé tout à l'heure de l'accès aux salles de spectacle, nous sommes en train d'y travailler avec le CREAL. Nous espérons pouvoir très bientôt faire une programmation d'accessibilité aux salles de spectacle pour les personnes déficientes sensorielles. Vous voyez que la réflexion menée lors de ces Etats Généraux, et la réflexion qu'on peut mener dans le cadre de notre politique se rejoignent aussi. Il faut qu'elles se rejoignent plus souvent.

Pour terminer, je voudrais revenir sur les propos de Monsieur Canapa ce matin, concernant le contrat de plan Etat/Région. Nous arrivons à la fin du contrat de plan qui prévoyait entre autre la création de places en Maison d' Accueil Spécialisée. Ce contrat de plan se termine avec succès étant donné qu'aujourd'hui il est réalisé à 98 %.

Normalement, à la fin de l'année il sera complètement réalisé. Simplement, là encore, nous avons des inquiétudes concernant la reprogrammation d'un volet solidarité et donc d'une politique handicap dans le futur contrat de plan, que ce soit à travers la création de nouvelles places, parce que aujourd'hui le retard qui existait n'a nullement été comblé, même si il y a du mieux, mais nous avons encore un énorme déficit en terme d'accueil sur le territoire de la région, et aussi sur d'autres projets qui pourraient être novateurs. Nous avons parlé aujourd'hui aussi du vieillissement des personnes handicapées. Je crois que c'est une question qui doit être prise à bras le corps, et avec une entité régionale qui a toute sa pertinence.

Pour clore ces Etats Généraux, je refais ce rêve que bientôt nous n'ayons plus à nous réunir autour des Etats Généraux car nous ne serons que des hommes et des femmes qui vivons en Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Merci beaucoup pour votre participation très active durant cette journée et à très bientôt, et merci aux interprètes !